



**UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL ACADÉMIQUE**

**SÉANCE PLÉNIÈRE**

**DU**

**LUNDI 4 FÉVRIER 2019**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président  
M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie

**Membres de la Commission Recherche :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. FRETIGNÉ Cédric  
Mme LALEAU Régine  
M. MATHIEU Claude  
M. NAILI Salah  
Mme PELZ Élisabeth  
M. TUTIN Christian  
M. ZIDI Mustapha (procuration donnée à Mme HANCOCK)

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DUPONT Lise

Collège C :

Mme CHARREIRE Hélène  
Mme GUILLIN Amélie  
M. LEVREL Lucas

Collège E, des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS ITRF) :

M. VALADE Sébastien

**Membres de la CFVU :**

Collège A2 :

Mme HANCOCK Claire

Collège A3 :

Mme CONDON Sylvie

Collège A4 :

M. ANDUJAR Pascal

Collège B2 :

Mme PELTIER-LECULLÉE Isabelle

Collège B3 :

M. MORIN Christophe

Collège B4 :

Mme D'ANGLEMONT DE TASSIGNY Alexandra  
M. LEMONNIER François

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme CORINUS Chantal  
Mme FLEURY Murielle

Collège dit « des usagers » :

Titulaire

M. VINCENT Lhéo

Suppléant

M. SIMONET Léo

Personnalités extérieures :

Suppléant

M. GAUTIER Olivier - CNRS

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

**Au titre de la Commission Recherche :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. SAVIDAN Patrick (procuration donnée à Mme HANCOCK)

Collège B :

M. JARDAT Rémi (procuration donnée à M. NAILI)

Collège C :

M. ALDHUY Julien (procuration donnée à Mme LALEAU)

Mme CHAUVEL Séverine (procuration donnée à M. LEVREL)

Mme HARBELOT Isabelle (procuration donnée à M. ZIDI)

Collège E :

Mme GRAVE Christine (procuration donnée à Mme CORINUS)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme GERME Gisèle (procuration donnée à Mme FLEURY)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme MICHEL Victorine (procuration donnée à M. VINCENT Lhéo)

M. SAES Guillaume (procuration donnée à M. SIMONET)

Suppléant

M. FAHDI Rayan (procuration donnée à M. SIMON)

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme CADET Lucie (procuration donnée à Mme PELTIER-LECULLÉE)

Mme FISTAHL Carole (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

M. LABINAL Guilhem (procuration donnée à M. DUBOIS-RANDÉ)

**Au titre des membres de la CFVU :**

Collège A1 :

Mme ARAB Nadia (procuration donnée à M. NAILI)

Collège B1 :

Mme GOULLET de RUGY Anne (procuration donnée à M. MORIN)

Collège B3 :

Mme LAIK Barbara (procuration donnée à M. LEVREL)

## SOMMAIRE

---

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	5
1.1 Point d'information du Président .....	5
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	8
2. 2. Information sur les projets d'Écoles Universitaires de Recherche.....	8
1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	30
1.2. Approbation du schéma directeur du handicap.....	30
2. FORMATION ET RECHERCHE.....	45
2.1. Approbation du projet d'alliance d'universités européennes. ....	45
QUESTIONS DIVERSES.....	57

*La séance est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDÉ.*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1 Point d'information du Président**

**M. LE PRÉSIDENT.**– Bonjour. Nous allons aujourd'hui parler de projets, en particulier de l'approbation du projet d'alliance d'universités européennes. Un gros travail a été fait par les RI ; Laurent et Anastasia vous présenteront le projet. Ce projet doit faire l'objet d'un vote.

Et puis, nous aborderons pour information les projets d'écoles universitaires de recherche, qui se placent elles-mêmes dans un projet d'établissement plus large, qui est un peu représenté sur ce petit dispositif que vous avez à l'écran, sachant que l'on est aujourd'hui sur l'offre de formation qui représente les champs que vous voyez sur le losange central, avec derrière tout un accompagnement autour de mots-clés : compétences, numérique, professionnalisation, international, recherche ; et la liaison des axes qui coupe ces champs. Il y a réellement un rôle moteur.

Cinq axes ont été aujourd'hui positionnés, dont l'axe Santé, Société, Environnement, pour lequel des réunions ont eu lieu. Il manque juste l'axe TIR qui n'a pas encore été abordé, mais toutes les réunions qu'il y a eues sur les axes ont été extrêmement enthousiastes. Une très bonne dynamique, et on voit bien qu'il y aura un accompagnement très fort derrière. Ces axes sont soutenus — comme tout le reste d'ailleurs — politiquement ; il y aura un accompagnement qui se fera sous différentes formes : appels d'offres, allocations doctorales et autres. Nous verrons un peu comment nous pouvons impliquer le fonctionnement autour de cet axe.

- Il y a l'axe Santé, Société, Environnement, dont la porteuse est Isabelle COLL.

- Il y a l'axe Francophonie(s) et Plurilinguisme(s), dont la porteuse est Yolaine PARISOT, qui est aussi porteuse de l'EUR, mais ce n'est pas tout à fait indépendant, parce que chaque axe, globalement, a une EUR.
- L'axe TIR (Transformations, Inégalités, Résistances) est porté par Fabrice RIPOLL.
- L'axe autour de Savoirs et Pratiques en éducation et en formation est porté par Yann BASSAGLIA, Xavier APARICIO, et Alain BOUCHER\*. C'est un trio, mais qui a du sens.
- L'axe autour de Numérique, Science et Pratiques est porté par Julien CERVELLE.

Ces axes sont les axes qui vont impacter au sens de projets transdisciplinaires, interdisciplinaires, qui vont traverser ces champs de formation, qui peuvent modifier ces champs de formation de façon originale, en fonction des porteurs d'axes, et qui sont bien sûr liés à des partenariats — un peu des déclinaisons des EUR, mais de façon beaucoup plus macro.

Un certain nombre d'axes ont en fer de lance une EUR : Francophonie Plurilinguisme ; également l'axe porté par Patrick SAVIDAN autour de Justice sociale, Transformation environnementale ; et l'axe autour des vulnérabilités et trajectoires en santé, qui est porté par France PIRENNE. Sur l'axe Savoirs et Pratiques en éducation et en formation, c'est autour du projet PULSE, mais également autour du projet des pôles pilotes porté par Denis ALAMARGOT ; c'est un gros projet pour lequel l'académie de Créteil a ouvert ses phares.

On est très largement autour d'une égalité/équité. C'est complètement en liaison avec la bannière portée par l'équipe politique. Pour l'axe Numérique, pour faire court, il y a également des appels d'offres qui ont été repérés, et là encore, un projet de l'Institut du numérique qui est en réflexion.

Voilà pour l'élément global. Au-delà de cela, ces axes stratégiques impacteront également sur la COMUE expérimentale. C'est un dossier qui commence à apparaître. Il va y avoir un groupe de travail sur les statuts d'une nouvelle COMUE, celle-ci s'intégrant bien sûr avec l'établissement cible, qui sera le grand établissement Gustave EIFFEL sur un plan administratif. Cet établissement est dans un I-Site. L'I-Site n'est pas seulement limité à Gustave EIFFEL, mais également à l'École des Ponts. L'École des Ponts est hors de cette université cible, et nous-mêmes, nous sommes membres partenaires extérieurs de l'I-Site, ce qui nous donne une situation un peu bancal aujourd'hui.

La COMUE expérimentale permet de travailler autour du projet de type polaire, c'est-à-dire un pôle Ville qui n'existe plus, puisque c'est un établissement qui prend position sur la ville, qui d'ailleurs n'est pas limité à l'est parisien, qui déborde largement de cela. Et lors de la campagne projets politiques, nous avons pris parti de ne plus être dans un pôle Santé Société qui crée une division un peu polaire des choses, mais de travailler — et on a proposé cela à Philippe TCHAMITCHIAN assez rapidement — autour d'axes stratégiques.

Ces axes stratégiques, vous les avez globalement entendus ; on a un peu positionné notre politique avec UPEM et avec la COMUE sur ces axes stratégiques. Certains marchent très bien avec l'université cible, d'autres méritent d'être travaillés. Globalement, cela marche pas mal. Ces axes stratégiques permettront également d'avoir un fil conducteur autour des projets portés par l'I-Site, qui s'appellent SFRI, qui sont l'équivalent des EUR mais qui aura un calendrier plus tardif, et pour lesquels l'UPEC sera également force de proposition et s'intégrera dans un certain nombre de ces projets.

Tout cela crée une force scientifique, des projets scientifiques. On parle de projets, on n'est pas sur les structures — les structures, c'est quelque chose qui est derrière

nous — mais autour des projets ; les chercheurs, les enseignants–chercheurs et autres. Tout le monde se retrouve, dès l'instant où on parle de science et de formation. On est sur une nouvelle histoire qui s'écrit, et dans laquelle les EUR ont toute leur place ; l'alliance aussi. On est donc aujourd'hui dans cette première présentation de ces éléments, qui sont assez structurants pour notre université, et qui seront intégrés dans le projet d'établissement.

Si vous avez une ou deux questions, nous pouvons y répondre avec l'équipe. Sinon, je vous propose de passer directement à l'approche de type alliance.

Ou bien on peut peut-être approcher directement les EUR pour des raisons d'agenda.

## **2. FORMATION ET RECHERCHE**

### **2. 2. Information sur les projets d'Écoles Universitaires de Recherche**

**M. SAVIDAN.**– Bonjour à tous. Je vous propose de faire un rapide point d'étape pour vous dire où nous en sommes pour cette EUR Transformation environnementale et Justice sociale, et si vous avez des questions, je tâcherai d'y répondre, sachant que les choses seront encore très évolutives ; nous sommes sur un calendrier très court. Au moment même où je vous parle, des choses tombent, et je n'ai pas eu le temps de les intégrer. J'espère encore pouvoir débloquer un certain nombre de choses dans la définition des axes et la création de certains laboratoires, et de certaines formations dans le propos de l'EUR.

L'EUR va rassembler un certain nombre d'équipes de recherche, de formations, qui vont travailler sur les questions de transformation environnementale, d'égalité et de justice sociale. Je ne détaille pas la pertinence politique du propos, elle n'échappe à personne. Ce que je vais faire, c'est vous indiquer la spécificité : tenter un niveau d'intégration sans doute inédit des sciences de la nature et des sciences sociales et des humanités sur cette question de la transition environnementale, en indiquant

qu'une part importante du travail va contribuer à élaborer les nouveaux dispositifs. Ceux-ci devront, à partir de critères de justice sociale et d'inclusion, développer des mécanismes, développer des pratiques et des dispositifs qui peuvent faciliter la transition environnementale, dont on sait par ailleurs qu'elle est absolument nécessaire, mais dont il s'agit aussi de définir les contours, sachant que la relation est réciproque ; la transformation environnementale peut se définir à partir de justice sociale, d'équité, de logique de lutte contre la pauvreté, etc., mais inversement, des représentations que l'on peut avoir de la justice distributive, c'est-à-dire l'idée que l'on se fait d'un mode de vie agréable, acceptable et souhaitable, doivent se redéfinir à l'aune des exigences de la transition environnementale.

C'est ce travail, sans doute, qu'il est important de faire, tout particulièrement dans les pays très développés, qui sont les principaux producteurs de pollution à l'échelle du globe, et qui en tirent en plus tous les avantages et moins de vulnérabilité que les pays les plus défavorisés.

Voilà pour la question du programme général. C'est quelque chose qui commence à être fait et qui n'est pas fait de manière massive, et qui n'est pas fait au niveau de l'intégration où l'on essaie de le faire.

Aujourd'hui, un certain nombre de laboratoires ont répondu plus ou moins rapidement à l'appel qu'on leur a fait. On a des parcours qui vont pouvoir se développer dans le domaine des Sciences, Technologie, Santé, dans le domaine des Sciences humaines et sociales, et dans le domaine du Droit, Économie, Gestion.

On couvre quasiment tous les aspects de ce que l'on propose en matière de formation et de recherche à l'UPEC. Pour vous donner quelques exemples, il y aura un parcours du master SGE, il y aura le parcours Management de l'environnement des collectivités et des entreprises, il y aura master STAEE Biologie intégrative, Ingénierie biologique pour l'environnement. Il y aura également un master international qui est à créer et dont on vient de parler : Énergies renouvelables et Efficacité énergétique des systèmes

durables. Dans le domaine des Sciences humaines et sociales, on aura quelque chose en Philosophie et Éthique et Politique environnementale. En Géographie Physique, on a également le master Dynamique des milieux et des risques. En Droit, Économie et Gestion, on a l'Économie du développement durable et Gestion de projets internationaux, Management de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, et un parcours qui est en cours d'élaboration dans le cadre du master Politiques publiques de l'École de Sciences Politiques, qui est le parcours Politiques sociale et environnementale. Il traitera des questions de politique sociale et de politique environnementale du point de vue de ce qu'elles représentent chacune, mais aussi dans leurs articulations.

Sur le plan des labos impliqués, ils sont assez nombreux. Je vous en cite simplement quelques-uns : le LISA, le Leesu, OSU-Efluve, le Ceptes\*, ERUDITE, Lab'Urba, Marchés Institutions Libertés, le laboratoire de LIRTES, le LIPHA, l'IRG, le LIS, plusieurs laboratoires également de l'ENPC.

Du point de vue des partenariats extérieurs, l'École d'économie de Paris (le PSE) a souligné son intérêt pour notre démarche ; l'Observatoire français des conjonctures économiques est également d'accord pour un partenariat avec nous, et un parcours en Sciences politiques ou Théories de la démocratie de l'EHESS est également très intéressé par le partenariat que l'on pourrait éventuellement leur proposer.

Au niveau des partenariats internationaux, c'est en cours, c'est très long, mais en tous les cas, au niveau international, il y a la Chaire d'éthique économique et sociale de l'Université de Louvain qui est partante, l'université de Lausanne, et plus particulièrement l'Institut de géographie et de durabilité qui est intéressée. Je suis en discussion avec un centre de recherche sur la *sustainable prosperity* — la prospérité soutenable — de l'université de Surrey, et un centre sur les questions d'environnement et sociales de l'université d'Oxford.

L'ADEME est partie prenante du projet ; le directeur scientifique de l'ADEME fait partie du conseil scientifique de cette EUR, et ils sont partants pour faire un accord-cadre qui permettrait de flécher un certain nombre de stages, de programmes d'apprentissage, de financements de recherche, etc. Au niveau du CNRS, L'INEE a également lu avec beaucoup d'attention le projet en l'état embryonnaire dans lequel il a été soumis ; il a marqué un fort intérêt pour ce travail. Ils nous donnent déjà pas mal d'indications ; ils nous font bénéficier des réseaux qui sont les leurs.

On a également acquis plusieurs partenariats avec la Ville de Paris ; avec la fondation Maison des sciences de l'Homme, avec l'idée de créer une chaire internationale en partenariat avec cette fondation, et également une plateforme internationale qui rassemblerait 200 à 300 chercheurs à l'échelle du globe, et dont la fonction serait, à partir d'une plateforme numérique, de rendre visible énormément de recherches sur les questions qui nous intéressent — les articulations entre questions sociales et environnementales. Elle aurait également pour vocation de produire à terme d'un an ou deux de travail des rapports d'étape sur l'avancement de la recherche dans ce domaine, avec l'idée d'associer à cette réflexion sur les travaux d'étape recherche pure toute une réflexion sur les bonnes pratiques en la matière : ce qui a été testé, ce qui n'a pas été testé, ce qui a donné de bons résultats, et ce qui n'a pas donné les résultats escomptés.

Le travail est en cours. Pour le moment, ce n'est même pas embryonnaire. Mais l'idée est de donner le sentiment, et plus que le sentiment, attester sur une réalité qu'il y a une sorte d'environnement pédagogique et de recherche pleinement axé sur cette problématique que l'on a retenue : environnement et société. Il s'agit d'intégrer dans ce cadre non seulement un ensemble de cours amorces au niveau de L3, du point de vue de la structure pédagogique, un ensemble de parcours de master, que je viens de vous indiquer, et des activités interdisciplinaires au niveau du doctorat, avec l'idée de créer par exemple un junior lab qui rassemblerait tous les chercheurs doctorants

relevant des disciplines concernées dans cette fonction, avec nécessité pour eux de trouver des études ou des articles à faire en commun à échéance de l'aide qui leur sera apportée en contrepartie.

Je souhaiterais également que l'on puisse y intégrer — mais ce n'est pas du tout développé pour le moment — des DU, puisque le travail est à la fois axé sur la formation initiale, la formation continue, mais également sur la nécessité ou la compréhension que l'on peut avoir de la nécessité de former les personnes qui sont déjà en poste et qui doivent être les opérateurs de la transition environnementale.

L'idée est donc un programme à la fois de formation initiale, de formation continue avec ce que l'on propose en apprentissage ou autre, des DU, et également un programme de recherche, ou une articulation d'un ensemble de programmes de recherche dans une logique très intégrative.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci Patrick. Peux-tu dire un mot sur l'intégration des organismes, en particulier le CNRS, dans ce projet ?

**M. SAVIDAN.**– Il y en a plusieurs, qui sont liés aux labos qui sont déjà impliqués, et qui, à travers l'INEE, sont intéressés par la démarche que l'on a engagée ; ils trouvent que les prémisses de notre travail, les hypothèses que l'on a posées, sont en parfaite concordance avec les politiques qui sont les leurs.

À savoir que la question des inégalités va peut-être devenir un axe majeur des politiques publiques sur les quelques décennies à venir. En tout cas, on voit bien que c'est un des éléments de blocage de la transition environnementale.

Il y a donc à la fois des labos CNRS intéressés, et des acteurs publics très mobilisés.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci. Je vous propose de discuter et de poser des questions à Patrick, c'est l'occasion.

**M. MOSCOVICI.**– Merci Patrick pour cette présentation.

D'abord, une petite erreur : quand tu as nommé l'ensemble des laboratoires qui participent à cette EUR, tu as nommé également l'OSU-Efluve, qui n'est pas un

laboratoire mais une composante de l'université Paris–Est Créteil. C'était juste une petite précision.

Ensuite, il y a manifestement beaucoup de masters qui rentreraient dans cette EUR, notamment pas mal de parcours de master qui sont gérés par la faculté des sciences, et peut-être un nouveau dont tu as parlé, le master international sur l'énergie, dont on est en train de discuter à la faculté, et qui pourrait faire partie de la nouvelle offre de formation dans le cadre de la nouvelle accréditation.

Tu ne penses pas qu'il y aura des difficultés à gérer cet ensemble de masters, que ce soit dans le domaine secondaire ou tertiaire ? Comment tu vois le projet ? Est-ce que ce seront des petits bouts pris un peu à droite à gauche — ce qui amènera une difficulté de cohérence ? Ou alors des parcours entiers qui seront plutôt sous forme d'option ou de parcours spécifique ? Comment tu le vois ?

**M. SAVIDAN.**– Je vais articuler ma réponse en deux temps.

La première est sur la méthodologie. On est sur un calendrier tellement court que l'on n'a pas la possibilité d'inventer un niveau d'exigence et de radicalité qu'il faudrait pouvoir assumer pour faire une offre vraiment innovante, en tout cas celle à laquelle on peut espérer parvenir rapidement.

Les parcours qui se sont proposés, qui seront reconnus dans les orientations — et j'espère qu'il y en aura d'autres, parce que pour le moment, toute la question de l'inégalité est sous-traitée par rapport à cette question-là, sauf dans Politiques sociale et environnementale, mais ce n'est en tout cas pas suffisant par rapport à la place que cela occupe dans la définition du projet lui-même.

Ce que l'on a dit, c'est qu'il y a des parcours qui sont plutôt déjà bien profilés — c'est d'ailleurs pourquoi ils sont reconnus dans les orientations d'écoles universitaires —, et pour eux, on peut les intégrer quasiment tels quels, avec la nécessité de préciser dans le dossier de candidature les étapes qui vont pouvoir nous conduire à évoluer

sur la base de critères que l'on va devoir spécifier, mais dans le sens d'une plus grande interdisciplinarité — ce que l'on a appelé une structure pédagogique cible.

Disons qu'à échéance d'un an ou deux, il faut que l'on soit capable d'intégrer davantage nos parcours. Cette intégration ne se fera pas au détriment des disciplines — en tous les cas, il me semble que personne ne le souhaite, et j'en comprends parfaitement les raisons. On a besoin que ce soit un vrai chimiste qui maîtrise l'ensemble des outils de sa discipline. En revanche, ce qui est intéressant, c'est de lui offrir des outils qui vont lui permettre, notamment en sciences sociales, mais aussi dans d'autres sciences de la nature, d'interagir avec des personnes qui ont été formées dans un contexte disciplinaire complètement autre. De la même manière, si on a affaire à un économiste, c'est intéressant qu'il ait des éléments qui lui permettent de comprendre quelles sont les méthodologies appliquées en biologie, en chimie, en physique, quel type de portée on peut attribuer à telle ou telle hypothèse pour avoir un effet de sociabilité qui permette à des personnes qui ont tendance à ne pas savoir discuter ensemble de pouvoir le faire davantage.

L'idée, c'est plutôt de maintenir un niveau d'exigence disciplinaire très fort, et de travailler ensuite sur des éléments d'interdisciplinarité qui vont permettre aux individus de se former et de s'ouvrir à la possibilité que les disciplines voient leurs contours se redéfinir en fonction de la nature des problèmes qu'il s'agit de résoudre. C'est une logique un peu dynamique. Pour celui-là, c'est en gros aussi tributaire des moyens ; va-t-on avoir l'EUR ou pas.

En philosophie, on fait une proposition qui est très innovante, mais il est clair que si l'on n'a pas l'EUR, ce sera un parcours mort-né.

**M. TUTIN.** – Il y avait eu un projet d'EUR centré sur l'environnement l'année précédente. Parmi les objections qui avaient été soulevées pour ne pas l'accepter, il y avait le fait qu'il n'y avait pas de création de nouveau diplôme. Est-ce que cela ne risque pas d'être à nouveau une limite ?

**M. SAVIDAN.**– Au niveau du projet, il y en a. Il y a plusieurs parcours, qui pour l'instant n'existent pas. On est de toute façon limité par le problème des mentions de master ; le master Transformation environnementale et Justice n'existe pas. Nous n'aurons pas de master type qui correspond exactement à notre EUR pour le moment.

L'idée, c'est plutôt d'avoir une orientation, une thématique, un champ de recherche bien défini, et ensuite une série de parcours qui relèveront de différentes disciplines et qui continueront d'être portés par les composantes.

**M. TUTIN.**– J'entends bien, mais il faut peut-être avoir en tête la possibilité de renouvellement de cette objection, et le caractère évolutif peut être une réponse.

**M. SAVIDAN.**– C'est pour cela que l'idée, c'est aussi de projeter dans le temps en parlant de structure pédagogique cible.

**M. TUTIN.**– J'imagine que vous avez utilisé le matériau qui avait été élaboré il y a deux ans pour la première vague ?

**M. SAVIDAN.**– Non, parce que l'angle est assez différent. L'aspect expo-zones\* par exemple est présent, mais c'est un élément parmi tout un ensemble de considérations, qui font que c'est une EUR qui est fortement marquée par des problématiques sciences sociales.

L'idée est aussi de voir comment ces problématiques sciences sociales peuvent devenir fécondes au contact des sciences de la nature et inversement.

**M. TUTIN.**– Est-ce qu'il y a une place pour le logement ?

**M. SAVIDAN.**– Absolument. Sur cette question, je vais être honnête, il y a des points de clivage, pour ma part entretenus avec un peu de mauvaise foi parfois, qui tiennent au fait que la question urbaine est préemptée d'une certaine façon par nos collègues de l'UPEM, qui s'inquiètent de voir la dynamique que l'on a enclenchée avec Transformation environnementale et Justice sociale, et qui s'inquiètent de savoir jusqu'à quel point on va s'avancer sur les questions urbaines.

J'inverse la question, c'est jusqu'à quel point on définit de manière extensive les contours de l'urbain ? Si on met tout dans l'urbain, à un moment, les deux projets vont effectivement se croiser.

Mais ce qui est important pour nous, c'est de bien comprendre qu'il n'y a pas d'empêchement. Nous pouvons très bien participer à la candidature que je porte et, si elle ne marche pas, ou même si elle marche, participer à la seconde dans le cadre du projet que va peut-être porter la SFRI dans le cadre de l'appel d'offres.

Nous ne pouvons pas être crédibles et parler de transformations environnementale et sociale et laisser complètement de côté la question urbaine.

On l'a appelé comme cela pour ne pas qu'il y ait d'empiétement, et donc la question du logement sera présente, la question de la mobilité sera présente, car cela fait simplement partie du problème que l'on essaie de résoudre. Ce qui est important pour distinguer les deux projets, c'est que l'on n'a pas le même problème.

**M. TUTIN.**– Il faut résister à la tentation du côté I–Site et Marne à exiger l'exclusivité de l'est de Paris–Est sur la ville. Il y a une vraie légitimité de l'UPEC à être présente.

**M. SAVIDAN.**– Ils ont l'exclusivité sur ce qu'ils sont capables de traiter, et on a l'exclusivité sur ce que l'on est capable de traiter, qui est différent.

Au fond, pour le dire encore plus nettement, la question n'est pas tellement celle des disciplines, des spécialités, des champs de compétences, mais c'est vraiment dans quelle problématique on l'inscrit. On a une problématique qui est bien définie, qui est très claire, et qui nous permet de traiter les questions urbaines. Nous en avons besoin, puisque la question qui est au cœur de notre démarche, c'est la question des usages, c'est la question des modes de vie. Il va falloir que l'on intègre ces aspects. La question du rapport aux mobilités pour le travail, etc., on voit bien que c'est parfois le cœur de la difficulté d'articulation entre le social et l'environnemental.

**Mme HUMAIN–LAMOURE.**– Il a été beaucoup question du master, mais qu'est-ce qui est envisagé pour les doctorants ?

**M. SAVIDAN.**– Pour le moment, c'est encore assez flou. L'idée est d'aller plutôt vers des formes de séminaires, sur la forme de programmes de recherche communs. J'évoquais aussi l'idée d'un junior lab, de mettre ensemble des doctorants de différentes disciplines, et de leur donner comme objectif de voir, outre la recherche qu'ils mènent dans le cadre de leur thèse, la nécessité de rédiger, par exemple, un article en commun au bout d'un an ou deux de cohabitation dans un même lieu.

C'est plutôt vers ce genre de dispositifs que l'on s'oriente, mais pour le moment, c'est encore en friche. Pour le moment, ce qui a été le plus avancé, c'est l'idée d'une amorce en L3, et de repérer les parcours qui peuvent correspondre aux orientations de l'EUR, et qui peuvent aussi peser sur les orientations de l'EUR, bien évidemment.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– Quelles seraient les écoles doctorales concernées pour l'ensemble de ce périmètre ? Et peux-tu en dire un peu plus sur l'amorce en L3 ?

**M. SAVIDAN.**– Là encore, c'est du spéculatif, mais l'idée est d'essayer de proposer au niveau de L3, pour des étudiants qui sont intéressés par l'EUR, un ensemble d'UE qui les prépareraient sur le plan méthodologique aux exigences d'interdisciplinarité qu'implique la présence ou le fait même d'être étudiant de cette EUR. Ce serait par exemple une UE sur les enjeux de la transition environnementale et sociale, ou une UE sur les aspects épistémologiques, les confrontations entre différents paradigmes scientifiques, que ce soit dans les sciences de la nature, les sciences humaines, ou dans les humanités. Qu'est-ce que c'est que d'être objectivement scientifique et rigoureux dans ces trois disciplines, qui ont le même niveau d'exigence mais qui ne l'expriment pas dans les mêmes termes, qui n'ont pas du tout la même manière d'envisager les choses ; comment faciliter ce type de connaissances-là, ce type d'enseignement, tout simplement, pour préparer l'accès et la candidature de ces étudiants.

Le périmètre pour les écoles doctorales, c'est-à-dire qu'on le déduira des unités de recherche qui en font partie.

**M. SABOUREAU.**– Pour rebondir à la question de ce que l'on peut faire pour les étudiants en thèse ; j'étais dans un projet d'EUR où l'on avait mis en avant les discussions entre les laboratoires en mettant des bourses de doctorat pour des co-encadrements entre différents laboratoires, ce qui d'une certaine manière, oblige les laboratoires et les personnes, les directeurs de thèse, à travailler ensemble pour élaborer un sujet et encadrer quelqu'un qui devienne un véritable chercheur sur quelque chose qui soit vraiment à l'intersection de plusieurs disciplines.

**M. SAVIDAN.**– Je pense que cela doit d'ores et déjà être possible de manière ponctuelle, et en même temps, c'est quelque chose vers lequel il faut avancer assez prudemment, tout simplement parce qu'on pense en termes d'insertion professionnelle de nos doctorants, et que le CNU par exemple a des représentations très claires. Par exemple, au niveau du comité de suivi, on peut mettre en place des incitations fortes à ce type de partage. Mais en effet, de fait, en fonction des types de problèmes que le doctorant aura en tête, ce sont des formes à encourager, qui existent déjà un peu, quand même.

*(Il n'y a pas d'autre question.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci Patrick. Pour une cohérence, on va continuer sur les EUR.

**Mme PARISOT.**– Bonjour à tous. Je vais vous dire quelques mots sur l'aspect scientifique du projet dont vous avez pu entendre parler sous une autre forme, qui est assez différente de ce qui se passe au niveau de la stratégie.

Le titre de ce projet d'EUR sous sa forme la plus récente : Francophonie et Plurilinguisme, communauté [...]\*, marges géopolitiques, résistance sous domination biopolitique, un programme interdisciplinaire. C'est un peu long en français, mais ce sera plus court en anglais.

Beaucoup de collègues me disent qu'ils ne se reconnaissent pas dans la question de la francophonie et du plurilinguisme. Mais c'est important, parce que l'idée est aussi de rassembler un certain nombre de travaux qui font la spécificité de la recherche à

l'UPEC sur ces questions de géopolitique et de résistance aux dominations biopolitiques.

Le projet procède du décentrement épistémique qui caractérise les nouvelles orientations de la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, dès lors qu'elles s'affrontent aux besoins de transformations répondant aux enjeux politiques du monde contemporain. Implication des violences historiques et symboliques, situations de vie précaire et différenciation des vulnérabilités, globalisation et cultures minorées, crises de la démocratie et du [...] \* démocratique, reconfiguration des rapports de domination et des discriminations dans le contexte de l'idéologie néolibérale.

Cela implique évidemment une démarche particulière qui, chez les historiens par exemple, inverse la vectorisation du modèle braudélien pour privilégier les jeux d'échelle d'une histoire connectée, qui d'une manière plus générale fondent leur légitimité et le comparatif au sein des disciplines, mais aussi un décloisonnement transdisciplinaire propre à mettre au jour les interactions entre *soft* et *hard power*.

Il s'agit en fait de sonder le pouvoir, puissance ou potentialité, *agency* ou *empowerment* des textes cachés de la résistance infrapolitique, pour reprendre les termes de James Scott, ou diverses formes de domination à l'égoцентризм, au dogmatisme et à l'arbitraire, aux hiérarchies culturelles.

Dans ce cadre-là, envisager les problématiques sociales au prisme des dynamiques linguistiques mettant en jeu l'interculturalité, l'héritage colonial et la nouvelle donne globale, conduit à sonder l'exercice de ce que Foucault appelle un biopouvoir à différentes échelles : l'espace et le territoire, les mobilités, le rapport à l'idée de communauté, les identités, et les mémoires.

En portant l'action sur ce que l'on appelle les francophonies plurielles ou vectrices d'une diversalité, ce projet entend en premier lieu interroger l'actualité et la pertinence

des savoirs et des paradigmes construits à partir de cette expérience historique et de cet espace géopolitique.

Privilégiant le plurilinguisme de la population au multilinguisme des territoires, le projet vise en second lieu à inscrire l'articulation de la formation et de la recherche dans la double dynamique de l'internationalisation d'une université — la nôtre — en phase avec la cité, et à confronter la réflexion épistémologique ainsi délimitée aux domaines d'application de l'éducation plurilingue et interculturelle.

Pour ce faire, le socle théorique de l'EUR doit s'appuyer d'une part sur la comparaison des francophonies plurielles à d'autres situations du plurilinguisme, liées notamment à d'autres héritages coloniaux, et d'autre part sur la mise en œuvre d'une réelle interdisciplinarité associant spécialistes de la francophonie et du plurilinguisme, et chercheurs en sciences humaines et sociales observant et conceptualisant les notions de marge et de subalternité, de domination et de discrimination.

Voilà en gros le cadre théorique dans lequel il s'agit de travailler. Maintenant, je vais vous dire quelques mots sur l'état d'avancement du projet et sa structuration.

Ce projet pourrait — je dis « pourrait » parce qu'il y a encore des discussions en cours ; je dois encore voir des collègues cette semaine — s'appuyer sur près de neuf laboratoires de l'UPEC, répartis sur les facultés LLSH, AEI, Droit, FSEG et à l'ESPÉ, mais aussi sur un partenariat assez étroit avec des laboratoires CNRS, et en particulier un laboratoire CNRS IRD, l'UMR Cevil\*, qui a un axe assez fort en sociolinguistique, et qui est fort sur ces questions de biopolitique.

Concrètement, ce partenariat, par exemple avec le laboratoire Cevil\*, pourra donner lieu à une intervention dans le volet formation — je vais y revenir tout à l'heure, mais pour ce que j'appelle le tronc commun du volet formation. Il y aura la nécessité d'avoir des enseignements, quelque chose d'assez théorique, et en même temps en termes

de méthodologie aussi, sur la question du plurilinguisme. On pourrait très bien envisager un cours intensif de la part des chercheurs.

Cette collaboration pourrait également passer par l'ouverture de séminaires aux étudiants de l'EUR. Au-delà de cela, cela passera par des stages ; la proposition de stages en laboratoire, mais aussi comme on l'évoquait tout à l'heure la possibilité de codirection de thèse qui intéresserait particulièrement ces collègues.

J'en viens à la manière dont j'imagine les volets formation. À ce stade, mais comme le mentionnait Patrick tout à l'heure pour l'autre projet d'EUR, il y a bien l'idée d'expliquer dans la rédaction du projet comment ce que l'on va mettre en place au début pourra évoluer sur dix ans.

Pour commencer, il s'agit de proposer un parcours de master propre à l'EUR autour des francophonies et plurilinguismes, de toutes ces questions géopolitiques et biopolitiques. Ce parcours serait adossé à des degrés variables à différents masters existant à l'UPEC ; j'ai répertorié près de dix mentions de master sur ces mêmes facultés — LLSH, AEI, Droit, FSEG —, qui pourraient servir de soutien à ce parcours.

Quand je dis adosser, c'est deux choses : c'est-à-dire que selon les discussions que j'ai avec les collègues, le parcours peut être nourri d'une part par des enseignements qui existent déjà et qu'il s'agirait de faire évoluer dans cette perspective, et d'autre part se pose la question de l'instruction de l'étudiant chercheur de l'EUR. Il est important que cet étudiant conserve un ancrage disciplinaire, et donc d'étudier la possibilité. Ce ne sera sans doute pas possible pour tous les masters ; ce sera en fonction des décisions des différentes composantes, mais aussi du projet de recherche de l'étudiant EUR. Il est important que cet étudiant reste diplômé dans une discipline donnée, et en plus dans ce parcours propre à l'EUR.

Le caractère transformant, je le vois, vous l'aurez compris, essentiellement dans une grande souplesse, en fonction du projet de recherche de l'étudiant, projet qui sera

tutoré, et qui doit lui donner la possibilité de choisir de construire son parcours quasiment à la carte.

En revanche, il faut quand même donner une identité à ce parcours. Il reposera sur un tronc commun, et c'est dans ce tronc commun que je verrai vraiment la nécessité de créer un certain nombre d'enseignements. En gros, des enseignements généraux et théoriques sur les mots-clés de l'EUR. Et ensuite, une offre de formation, ou plutôt de spécialisation, que l'on pourrait regrouper en fonction de séminaires qui relèvent davantage de ce que l'on peut appeler l'éthique des relations internationales, de séminaires qui portent davantage sur ces questions biopolitiques et espaces publics. Et puis un troisième ensemble, qui porterait davantage sur la préparation, l'accompagnement de l'entrepreneuriat à l'international, dans la mesure où c'est aussi un volet que l'on a commencé à examiner avec l'appui de MIEE et du dispositif Pépité 3EF.

Voilà pour le volet formation au niveau master. Il s'agirait, en réponse à l'appel, d'anticiper ce volet dès la licence par des options transversales de sensibilisation, et par une initiation à la recherche, par exemple sous la forme de mini mémoire pour les étudiants qui le souhaiteraient en dernier semestre — S6.

Il faudra aussi travailler l'articulation avec les DU, et je pense notamment au programme passerelle vers l'université du DELCIFE, et à l'éventuel DU FLE qui pourrait être accrédité.

Quant au prolongement en doctorat, il est relativement simple au sens où il peut prendre tout simplement la forme de séminaires doctoraux portant sur la thématique de l'EUR, de séminaires où il sera, grâce au financement de l'EUR, plus facile d'intégrer des chercheurs et des professeurs invités. Il sera aussi plus facile de financer un certain nombre d'allocations fléchées, même si l'on est contraint ; cela ne peut constituer qu'un quart du financement obtenu.

Il s'agira également de réfléchir aux modalités permettant de faciliter la venue des étudiants et chercheurs internationaux.

Pour ce qui est des partenariats, outre les partenariats académiques — le CNRS — que j'ai mentionnés, le projet s'appuie sur les partenariats internationaux qui existent déjà mais que l'on va évidemment développer dans la perspective de l'EUR, notamment le partenariat privilégié avec Sherbrooke ; un autre partenariat privilégié avec Pondichéry. On devrait réussir avant le dépôt du projet à signer une convention tripartite avec l'université de Pondichéry et l'Institut français de Pondichéry, qui se propose de jouer le rôle d'intermédiaire, d'interface, et qui est également une équipe CNRS.

S'ajoute à cela un certain nombre de réseaux existants de co-diplomations existantes, qui sont liés à la question de la francophonie et qu'il s'agira de développer, et également le lien avec le projet d'alliance des universités européennes.

Nous sommes aussi en train de solliciter un certain nombre de partenariats officiels — OIF, AUF. Avoir un partenariat sur les projets de l'EUR spécifiques au projet faciliterait les choses ; avec l'Organisation internationale de l'immigration, le musée du quai Branly, l'UNESCO, le CUP, et les collectivités territoriales.

Je reste à votre disposition pour toute question ou remarque.

**M. LE PRÉSIDENT.**— L'accroche CNRS, c'est effectivement ce que j'avais vu avec la déléguée régionale ; elle parlait de plusieurs laboratoires CNRS. Pouvez-vous en parler ?

**Mme PARISOT.**— Oui, j'ai discuté avec son collègue la semaine dernière ; je dois le recontacter cette semaine.

Les deux autres laboratoires dont ils parlaient sont [...]\*, qui sont effectivement des possibilités ; simplement, ce sont des labos qui sont davantage sur la description des langues. Cela peut être un point d'accroche, cela peut être une possibilité s'ils sont intéressés pour des stages en laboratoire. En revanche, cela correspond moins à la

structure scientifique et à la spécificité du projet, parce qu'il faut aussi, par rapport à ce que l'on sait de ce qui se prépare ailleurs, à Paris 8 ou à Nanterre par exemple, garder notre spécificité.

Quant au CEDIL\*, il correspond vraiment à ce que l'on souhaite faire et est tout à fait favorable à collaborer — j'ai encore eu un échange tout à l'heure.

**M. TUTIN.**– Est-ce que la possibilité de collaboration avec Paris 8 et Paris 10 a été envisagée ?

**Mme PARISOT.**– Oui, on l'a envisagée, et on se tient au courant. On l'écarte dans le sens où les collaborations possibles ne pourraient être que redondantes. En effet, les collaborations se feraient entre collègues qui sont des mêmes disciplines, qui apportent la même chose ; ce ne serait pas vraiment complémentaire. Les laboratoires qui pouvaient nous intéresser se trouvent déjà engagés dans d'autres projets d'EUR. On se tient au courant pour ne pas être sur les mêmes terrains, tout simplement.

**M. TUTIN.**– Cela ne risque pas de déboucher sur un jeu concurrentiel ?

**Mme PARISOT.**– Vu de loin, si les dossiers sont lus très rapidement, c'est toujours un risque, évidemment ; c'est pour cela que c'est important de rester en contact avec les collègues de Nanterre, notamment, jusqu'à la phase finale de soumission.

Mais de fait, non, car nous avons une vraie spécificité d'associer cette question linguistique à ces travaux. Eux n'ont pas la dimension biopolitique, pas le rapport à la question des discriminations. En tout cas, ce n'est pas ce qu'ils mettent en avant dans leurs projets d'EUR, qui sont soit strictement linguistiques, mais là encore plutôt descriptions, soit circulation des savoirs.

*A priori*, cela me paraît plus restreint que ce que l'on envisage.

*(Il n'y a pas d'autres questions.)*

**M. LE PRÉSIDENT.**– Merci Yolène. Bon courage, c'est super.

France PIRENNE ne pouvait pas être là parce qu'elle est coincée à un comité directeur. J'ai fait quelques diapositives, mais je n'ai pas la prétention de présenter cette EUR ; je vous donne juste quelques informations.

Pour le dossier autour des trajectoires et vulnérabilités en santé, qui s'appelle LIVE\*, il prend en considération le fait que pour un certain nombre de vulnérabilités, les choses se complexifient au fur et à mesure de la trajectoire en santé, soit *a fortiori* d'un patient, mais aussi de populations à risque.

On avait pris l'exemple de la drépanocytose ; on voit bien que le contexte social pèse. C'est une approche multi-échelle.

Ce qui a été préparé est encore en train d'être digéré. Mais on est vraiment sur le thème de la vulnérabilité. On a des forces à l'UPEC qui sont des forces avec quatre piliers : un pilier traditionnel, un peu santé biologique, qui est porté essentiellement par l'INSERM, par Sophie et Pascale FANEN ; un projet sur économie et santé publique, qui est porté par Thomas BARNAY et Florence [...] ; un projet sur environnement et vulnérabilité, qui est porté par Isabelle COLL et Geneviève DERUMEAUX ; et un projet sur les vulnérabilités dans le contexte de droit. Évidemment, le droit est un moyen de rétablir entre autres l'équilibre dans le cas des vulnérabilités ; il est porté par un trio : Gérard TEBOUL, Hugo [...] et Mme PETERCA\*.

Tout cela s'appuie également sur des appels d'offres, des PIA, etc.

Là, c'est vraiment un schéma de modèle d'EUR qui a été travaillé avec les services, en particulier la DEVE. C'est quelque chose qui est en train d'être retravaillé ; ce n'est pas sûr que ce soit le schéma retenu. Ce qu'il faut voir, c'est qu'au-delà des semestres, des ECTS, etc., il y a un attendu autour des métiers. C'est important, parce que les métiers aujourd'hui finalement, dans cette approche, c'est vraiment une grande force des sciences humaines et sociales impactée sur cette approche des vulnérabilités. On n'a pas ces individus, ces étudiants, ni ces professionnels d'aujourd'hui et de demain qui sont capables d'embrasser tous le domaine de cet éventail. Certains sont soit

santé biologique, santé publique, mais l'approche un peu élargie n'existe pas, et ils sont très demandés aujourd'hui, en particulier par les agences sanitaires, mais pas que. Les entreprises, l'Europe également cherche beaucoup ces profils, avec des blocs de compétences un peu différents, et notamment cette approche des vulnérabilités dans toute son approche pluridisciplinaire.

Ça, c'est la dernière diapositive que je vous présenterai pour ne pas saturer les éléments. On retrouve les quatre piliers. Ensuite, on retrouve un tronc commun ; c'est quelque chose qui est en train de se construire et qui avance bien aujourd'hui dans le domaine de cette EUR.

Derrière, on retrouve les différents masters qui sont là. Tout n'est pas encore calé, mais on a des masters en biologie, en économie, des masters dans le domaine de l'environnement, avec des laboratoires identifiés comme le LISA, des approches également avec le MIL, notamment sur ces approches abordées par nos collègues juristes. Et puis, les écoles doctorales qui vont avec, on les retrouve sur SVS, sur Santé publique, en liaison avec P11, sur Environnement Santé ABIES, avec l'École vétérinaire, mais aussi l'INRA, et l'école doctorale Marchés et Institutions.

Voilà les schémas globaux pour ce que je peux vous en dire aujourd'hui. Je ne suis pas légitime pour vous en parler, c'était essentiellement pour vous en informer. Je peux répondre à quelques questions, bien que je n'aie pas tous les éléments ; ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

**M. TUTIN.** – J'ai aperçu le projet PULSE dans une diapositive à deux endroits. Quel est le rapport ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – L'accroche licence est dans toutes les EUR, et on demande dans la construction de l'approche de l'EUR l'application d'étudiants en licence qui pourraient rentrer, et PULSE permet cela.

**M. POLONOWSKI.** – Je n'ai pas vu dans la présentation, que ce soit en recherche ou en formation, la constitution de l'IAE et de l'IRG. Est-ce un oubli ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Ce n'est pas un oubli. Ce sont des choix qui ont été faits à un moment donné. Je pense que Thomas BARNAY porte le projet Économie. On a beaucoup passé la balle à SHS là-dessus ; ce n'est pas une bonne idée. Aujourd'hui, des propositions peuvent être faites directement à France et à Thomas. L'IRG n'est pas exclu, mais ce n'est pas moi qui porte l'EUR. Claire, tu as des éléments ?

**Mme HANCKOK.**– Il me semble qu'au départ, les masters Management des établissements de santé devaient être intégrés. Est-ce qu'ils sont considérés comme rattachés à Économie de la santé ou pas, je ne sais pas. Mais ils avaient effectivement proposé d'être en appui à cette EUR.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Ce qui paraît être une bonne idée.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– Une précision : le projet pourrait également concerner le master en Géographie « Territoires, villes, Santé ».

**M. LE PRÉSIDENT.**– Il est dedans, non ?

**Mme CHARREIRE.**– Toute la partie géographique n'a pas été discutée, puisqu'on doit en discuter ce soir. Nous nous sommes concentrés sur l'HCERES.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On vous présente juste les grandes traces. À ce stade, on n'est pas dans une version finale. On a encore plus d'un mois de travail pour vous représenter des choses un peu plus finalisées. C'était une information à ce stade de l'histoire. Cela va très vite, les porteurs sont au taquet, compte tenu du nombre de partenaires à approcher ; ce sont des éléments un peu complexes. Le timing est très court, puisque c'est le 19 mars. On ne s'attendait pas à une date aussi rapide.

Voilà pour l'information EUR.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– J'ai une question qui porte d'une manière générale sur les EUR. On est sur des budgets qui doivent être relativement conséquents ; est-ce qu'il a été question par exemple de l'allocation doctorale, de financer des postes contractuels par exemple, que ce soit administratifs ou enseignants ? Est-ce que ce sont des choses qui peuvent être prévues ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui, c'est possible, tout à fait.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.**– J'agis en directrice de composante ; on dit qu'on va rajouter plein d'enseignements, mais il faut les moyens pour le faire.

**Mme HANCKOK.**– Personnel administratif, certainement.

Pour l'implication dans la recherche, ce qui est plutôt prévu, c'est d'essayer d'impliquer des chercheurs dans la recherche. Il y aura des budgets prévus pour rémunérer les chercheurs — CES, IRD, INSERM, etc. — qui s'investiront dans la formation.

Mais ce sont des budgets assez contraints par rapport à ceux de la vague précédente ; on est sur des volumes globaux de 5 millions, ce qui ne fait pas énormément sur dix ans. Il vaut mieux investir sur le personnel administratif pour suivre l'affaire budgétairement et pédagogiquement plutôt que sur la formation.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On voit bien dans ces EUR que cela s'accroche politiquement aux projets. Elles vont concerner un nombre limité d'étudiants ; 30 ou 40 étudiants. C'est pour cela que je vous ai présenté les axes stratégiques qui sont réellement un sillon profond dans notre démarche de projet d'établissement. Les EUR sont en surface politique très forte de ces axes stratégiques ; elles impactent dans notre lisibilité à l'extérieur comme université, et l'approche politique choisie d'être autour des inégalités, transformations environnementales, d'être l'université qui pense et qui permet de faire une expertise et de se projeter sur le plan politique comme interlocuteur est extrêmement bien perçue.

Cette teinte est très forte, et je crois qu'elle a aujourd'hui dans notre pays quelque chose en résonance.

Marie-Albane, souhaites-tu dire un mot complémentaire ?

**Mme DE SUREMAIN.**– C'est effectivement d'un effet de dynamique qui peut être partagé. C'est-à-dire que les écoles universitaires peuvent avoir un effet d'entraînement sur les axes. Évidemment, ce sont des crédits qui sont fléchés, mais

qui peuvent avoir un impact pour dynamiser les formations. Elles n'ont pas du tout pour objectif de coûter à l'établissement, mais au contraire d'entraîner l'établissement. C'est aussi une première labellisation, et les porteurs d'EUR l'ont montré, c'est une manière aussi d'intéresser à nouveau plus fortement les organismes sur les activités de formation et de recherche de l'UPEC. L'enjeu est majeur.

C'est vrai qu'en SHS, les équipes de recherche ne sont pas labellisées UMR ; ce sont des équipes d'accueil. Là, on voit effectivement revenir les organismes qui s'investissent, qui soutiennent les EUR, avec des chercheurs qui sont prêts à intervenir dans les formations.

L'heure n'est pas à la « réUMRisation », mais c'est là une manière de voir le CNRS ou d'autres organismes s'investir fortement dans l'UPEC. C'est extrêmement important sur le plan scientifique.

**M. MATHIEU.**– Le premier et le dernier projet d'EUR sont assez centrés sur l'environnement ; est-ce que cela peut être des partitions dans ces projets, ou est-ce qu'il peut y avoir des regroupements thématiques ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Ils ne sont pas tellement sur les mêmes objets. L'un est sur les agressions environnementales. On est sur l'impact en termes de vulnérabilité. Cela fait résonance à des éléments très particuliers que n'abordera pas Patrick.

Les EUR n'ont pas vocation à être cloisonnées et à être en silo.

La résonance qu'il peut y avoir est demandée ; la cohérence d'ensemble est demandée. Même dans Francophonie Plurilinguisme, la résonance sur l'approche politique existe, et dans le même chapeau.

**M. MATHIEU.**– Je vais formuler ma question autrement. Est-ce qu'à la suite de l'expertise des experts du PIA, on ne pourrait pas nous demander de refaire un projet intégré ?

**M. LE PRÉSIDENT.** – Trajectoires en santé et Vulnérabilités, cela n'a vraiment rien à voir avec Justice sociale et Mode de vie. Pour moi, cela n'a rien à voir. On peut toujours rapprocher tout.

**M. MATHIEU.** – J'en reviens à cette histoire de CNRS. Il me semble qu'en SHS, c'est une volonté politique du CNRS de ne plus labelliser les équipes d'accueil et de devenir UMR, parce que ce sont des questions de moyens, de choix stratégiques, politiques ou autres. Maintenant, je ne suis pas sûr qu'il faille continuer à vouloir attraper la queue du Mickey au niveau du CNRS.

Le label scientifique maintenant, c'est du Labex. Et je trouve que l'on a un peu loupé le coche à l'UPEC de ne pas avoir assez insisté sur les Labex en SHS. Maintenant, ce qui est fait est fait, et pour le coup, s'il y a une nouvelle vague de labellisation Labex, ce serait bien d'essayer de mettre le paquet là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.** – On est d'accord avec toi là-dessus.

**Mme HANCKOK.** – Cela dit, pour ce qui est d'impliquer les établissements de recherche, c'est un critère explicite d'évaluation des EUR. On cherche à cocher les cases de label. Les objets du PIA, dont les Labex, sont aussi vus comme des plus, c'est clair.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Vous voici informés à ce stade de l'histoire. Nous-mêmes sommes tous les jours en information.

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.2. Approbation du schéma directeur du handicap**

**M. MONMASSON.** – Mesdames et Messieurs les membres du CAC, on vous propose aujourd'hui d'adopter le schéma directeur pluriannuel du handicap qui va courir sur la période 2018–2022.

Ce schéma directeur du handicap est une obligation qui nous est faite de l'écrire, par la loi du 22 juillet 2013, article 9. L'organisation du schéma était plus ou moins suggérée dans la charte université–handicap du 4 mai 2012.

L'organisation du schéma directeur est autour de quatre axes :

- L'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Quand on parle d'accueil et d'accompagnement, c'est jusqu'à leur insertion professionnelle ;
- Les aspects directions Ressources humaines pour les personnels en situation de handicap ;
- La cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
- L'accessibilité des locaux et des services.

Si on veut parler un peu du premier axe, qui est l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, notre schéma directeur — vous avez pu le consulter — est organisé en fiches actions.

Dans **l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap**, ces fiches actions sont organisées autour de quatre thèmes.

Le premier thème, c'est l'infrastructure et les moyens que l'on se donne pour réaliser cet accompagnement. On a défini un comité de pilotage du schéma directeur ; il y a la lettre de mission des référents handicaps ; il y a bien sûr tout ce qui est afférent à la cellule Handicap, qui s'occupe des étudiants en situation de handicap ; et il y a l'articulation de tout cela, qui aura pour but d'apporter de la lisibilité à toute notre action pour les étudiants en situation de handicap, et également, cette articulation sera principalement mise en œuvre par le comité de pilotage.

Pourquoi l'articulation ? Parce que comme on a dit, on va les accompagner de l'arrivée jusqu'à l'insertion professionnelle. Mais l'arrivée, cela entend également l'amont. C'est-à-dire qu'il faut un partenariat important avec le rectorat, par exemple. Cela

peut nous être fourni par des conventions que nous avons signées il y a quelques années, notamment la convention « Atouts pour tous ». Il faut savoir que nous avons actuellement 490 étudiants en situation de handicap. Mais trop peu d'étudiants en situation de handicap arrivent jusqu'à l'université. C'est cet aspect-là qu'il faut essayer de combattre en essayant d'aller convaincre les étudiants qui ne sont pas convaincus qu'ils puissent faire des études supérieures, et notamment par la mise en place d'un tutorat étudiant, qui peut être fait en partenariat avec la convention « Atouts pour tous ». Ce tutorat étudiant aurait pour but de convaincre les étudiants lycéens qui seraient susceptibles de poursuivre leurs études de venir le faire en l'occurrence à l'UPEC, en leur montrant comment ils pourront être accompagnés, quels aménagements on pourra leur apporter.

Ensuite, une fois qu'ils sont chez nous, il y a l'accompagnement et les aménagements qu'il faudra apporter. C'est principalement le rôle de la cellule Handicap et du système de santé universitaire, puisque ce sont les médecins qui vont définir les aménagements que l'on peut apporter. Ces aménagements, bien entendus, doivent être faits avec beaucoup d'éthique, parce que s'il est important de compenser leur handicap, on ne peut pas non plus tout accepter vis-à-vis des étudiants qui eux ne sont pas en situation de handicap.

Le dernier volet, c'est l'insertion professionnelle, qui a pour acteur principal le service du SCUIO BAIP. Une petite innovation, c'est le tuteur enseignant. On souhaiterait que tout étudiant en situation de handicap, dès qu'il entre à l'université chez nous, ait un tuteur enseignant qui l'aide à progresser dans son cursus, qui le conseille, que ce soit une écoute pour savoir s'il est sur la bonne orientation, qu'il le mette en relation avec les bonnes personnes, notamment s'il y a des réorientations à faire. Que l'on se comprenne bien, ce n'est pas quelqu'un qui va être un auxiliaire de vie ; on a eu un peu ce débat l'autre jour en comité technique. C'est vraiment un enseignant qui sera à l'écoute de l'étudiant en situation de handicap, pour l'aider dans son cursus. Enfin,

il y a une nouveauté qui s'est mise en place ces derniers mois sous l'impulsion de notre collègue Karine GROS, c'est la création d'une chaire Handicap et emploi. C'est quelqu'un qui travaille notamment sur le DIU référent handicap, et avec des partenaires industriels, pour favoriser l'insertion professionnelle des gens en situation de handicap.

Le deuxième volet, c'est le volet **politique Ressources humaines**. Beaucoup de choses étaient déjà faites dans ce domaine-là.

Les axes sont assez clairs. C'est l'accueil des BOE (bénéficiaires de l'obligation de l'emploi) dans la fonction publique. Il faut savoir que nous devons avoir au moins 6 % de BOE dans nos personnels ; c'est l'obligation légale. Actuellement, nous en avons 2,5 %, soit une petite soixantaine de personnels qui sont en situation de handicap. Bien entendu, on peut faire des concours fléchés, il y a toute une politique de recrutement, une politique de définition des postes avant le recrutement. Mais il est important de savoir que l'on a structurellement un problème, c'est que nous sommes 1 500 personnels enseignants-chercheurs, et sur ces 1 500 personnels enseignants-chercheurs, le recrutement de personnes en situation de handicap est plus complexe ; c'est moins évident.

L'autre axe, c'est le maintien dans l'emploi. Il s'agit de personnes qui se découvrent en situation de handicap au cours de leur carrière. L'idée est que la direction des Ressources humaines les accompagne pour qu'on puisse soit envisager une reconversion, mais surtout que l'on puisse les maintenir dans l'emploi dans lequel ils sont.

Tout cela nécessite une politique de sensibilisation des personnels à la question du handicap. Cette sensibilisation allant du recruteur jusqu'aux personnes qui sont dans les services, et qui voient par exemple une collègue déclarer une situation de handicap. Il faut bien entendu sensibiliser de plus en plus les personnels. Quand on parle de référent handicap et de tuteur enseignant, cela nécessite bien entendu une

formation de tous les acteurs de l'université qui devront être plus ou moins confrontés un jour ou l'autre à des situations de handicap. La sensibilisation, cela englobe également la déclaration. Il faut savoir que beaucoup de gens peuvent être bénéficiaires de l'obligation d'emploi sans forcément le savoir. Donc régulièrement, le DGS notamment, et la DRH, font des campagnes de sensibilisation à cette déclaration. Ce ne sont pas forcément des chiffres importants, mais il y a régulièrement trois ou quatre personnes qui répondent à ces campagnes de sensibilisation.

Le troisième axe, c'était **l'accessibilité**.

Il faut savoir qu'à l'automne 2015, l'agenda d'accessibilité programmé a été accepté. Il faut suivre l'évolution des travaux qui ont été planifiés, et pour nous aider à ce suivi, il a été mis en place l'année dernière — c'est une obligation réglementaire — le registre d'accessibilité. Le registre d'accessibilité va bien entendu couvrir l'accessibilité des locaux, mais également l'accessibilité de tous les services. Nous pouvons par exemple très bien avoir à définir l'accessibilité d'une salle de TP. Par exemple, est-ce que les tables de TP sont accessibles ? Est-ce que les ordinateurs d'une salle sont accessibles ? Il y a donc tout un protocole d'accessibilité à définir. Ce dossier du registre d'accessibilité est suivi par l'Hygiène et la Sécurité de l'université ; c'est en cours d'établissement. Au bout du compte, ce sera un outil intéressant pour le suivi de cette accessibilité généralisée.

On a également le projet — il va falloir qu'on lance un appel d'offres auprès notamment de certaines composantes — de créer une application que j'appelle UPEC Accessible, c'est-à-dire que quelqu'un peut savoir à l'aide de son smartphone où il se situe et où il veut aller, en employant les meilleurs moyens, et surtout les moyens disponibles — pas forcément se retrouver en face d'un ascenseur en panne par exemple. Cela nécessiterait donc beaucoup de mises à jour, mais je pense que pour une université comme la nôtre, c'est un projet qui peut être intéressant. En effet, nous

avons beaucoup de locaux, très dispersés, et il n'y a pas que pour les personnes en situation de handicap que c'est difficile d'accès.

Le dernier point, sur **la formation et la recherche**.

À titre personnel, quand le schéma directeur m'a été confié, cela me paraissait plutôt compliqué, mais l'arrivée de la nouvelle équipe de Direction a bien clarifié la situation ; le Président, par exemple, a émis l'envie de créer un Institut du handicap pour centraliser une partie de la recherche qui est faite autour du handicap. Également, il y a eu la chaire Handicap et emploi qui s'est montée.

Bien entendu, autour de ces actions, il y a des actions qui vont être menées, notamment pour les conditions de travail d'une manière générale, et notamment quand les personnes sont en situation de handicap ; la vie culturelle. Je sais que le Vice-Président étudiant a comme projet une journée d'information, notamment sur le handicap, et cela s'oriente actuellement vers une action autour du handisport. Ce sont des actions que nous allons mettre dans un groupe de travail au niveau politique, qui s'appellera le groupe HanViecap.

Et bien entendu, également une cellule de veille sur l'innovation pédagogique, qui devrait nous permettre de répondre à beaucoup de questions quand un étudiant est obligé de ne pas être présent en cours. On a des expériences qui ont été menées à la FST grâce au collègue Christophe MORIN sur des robots de téléprésence. Il faut savoir que nous pourrions peut-être bénéficier de ces robots de téléprésence par des appels d'offres auxquelles on a répondu avec d'autres universités grâce au projet Aspie-friendly. L'innovation pédagogique doit être suivie pour permettre de répondre à l'amélioration des études au sein de l'université quand on est étudiant en situation de handicap.

Je remercie le nouveau service, le SAPAS, et notamment Alexandre BRUN, qui m'a beaucoup aidé dans tout ce qui était l'approche légale et tous les textes de loi qui sont sortis sur le handicap pour pouvoir rédiger ce schéma directeur.

Le mieux, c'est que l'on réponde à vos questions. Je vous remercie de votre attention.

**Mme HANCKOK.**– Je crois que tu as eu tout à fait raison de souligner la nécessité des actions en amont, mais est-ce que l'on sait comment ces actions sont articulées après avec Parcoursup ? L'an dernier, c'était assez compliqué pour les étudiants en situation de handicap d'avoir des informations sur quels cursus leur étaient accessibles en termes de salle, d'équipement, etc. Est-ce que l'on en sait un peu plus cette année ?

**M. MONMASSON.**– Pour l'instant, ces actions-là, comme le tutorat étudiant par exemple, sont des actions qui se monteraient avec le rectorat. Le rectorat cible un certain nombre de lycéens susceptibles de poursuivre leurs études, et dans le cadre notamment d'une UE transversale, qui est actuellement pilotée par le SSU officiellement, des étudiants de chez nous seront des tuteurs. Au début, il y a bien entendu l'idée de les accompagner pédagogiquement, mais aussi de les faire venir à l'université, de les faire rencontrer des professionnels, pour pouvoir avoir les aménagements qu'il faut.

Nous pouvons le dissocier de Parcoursup, parce que c'est vrai que l'année dernière sur Parcoursup, l'information sur le handicap n'était pas facilement accessible dans les dossiers. Il faut donc aller rencontrer les gens avant ; dès la Première. Ce sont plutôt des lycéens de Première qu'il faut tutorer. C'est notamment l'idée de la convention « Atouts pour tous » dont on est signataire.

**M. ARGOUD.**– Le dispositif tutorat enseignants m'interpelle. Pour moi, c'est une strate supplémentaire. C'est-à-dire qu'on a mis en place des référents enseignants pour les sportifs de haut niveau ; on a mis en place des référents enseignants pour les reprises d'études ; on a des référents enseignants pour la formation continue.

L'expérience montre que tous ces référents, tous ces tuteurs enseignants pour des publics spécifiques, qui généralement ont une problématique particulière par rapport au régime de droit commun, ont finalement un rôle purement formel. C'est

malheureux, ce n'est pas ce que l'on souhaite, mais quand vous rajoutez ce genre de fonction au rôle classique de l'enseignant, c'est une strate de plus.

Ce n'est pas forcément la solution la plus souhaitable, mais je le mets à débat, je pense qu'il nous manque dans nos fonctions, dans les Ressources humaines que nous avons dans les composantes, des gens qui auraient plus des fonctions d'ingénieur pédagogique, des personnes qui seraient à l'interface entre l'administratif et l'enseignement. Je le vois, c'est une caractéristique de ma composante — mais peut-être que cela marche très bien ailleurs —, ces tuteurs enseignants, cette fonction qui vient se rajouter à la recherche, à l'enseignement, aux aspects administratifs, il arrive un moment où l'on arrive aux limites du système.

**M. MONMASSON.**— Quand je parle de tutorat enseignants, je veux dire qu'il nous arrive à tous par exemple de recevoir plusieurs fois dans l'année des étudiants qui viennent se poser des questions sur leur avenir, pour avoir une recommandation, qui ont des questions à poser sur la formation qu'ils suivent. On répond sans se poser la question de savoir si on a besoin d'un ingénieur pour nous aider à cela.

L'idée, c'est qu'un étudiant en situation de handicap connaisse cette personne. Il sait qu'elle est identifiée ; c'est cette personne-là. C'est juste pour qu'il ne soit pas en situation de stress supplémentaire. En effet, il y a certains handicaps, notamment les handicaps psychiques pour lesquels on sait qu'il faut ménager l'étudiant, notamment sur le stress. Ce n'est pas une fonction qui va demander des connaissances particulières sur le handicap ; c'est une fonction qui va demander une écoute. « Tu sais que je suis là, tu as un problème, tu viens me voir, on en parle, mais ce n'est pas moi qui vais le résoudre, parce que je ne suis pas compétent pour le résoudre. Je pourrai te dire où aller, je pourrai t'écouter. »

Maintenant, c'est un dispositif que l'on va essayer. C'est comme tout, il y aura un comité. Le schéma directeur pluriannuel, c'est 2018–2022. Si cela ne marche pas, on essaiera autre chose.

**Mme DE SUREMAIN.**– Je me permets de faire part de discussions qui se sont tenues en CT, puisque ce schéma directeur a été présenté en CT le 25 janvier dernier. La question des tuteurs, des référents a été posée. On voulait bien distinguer deux choses. D'une part, il y a cette obligation réglementaire de produire un schéma directeur, et qui trace des perspectives, mais avec des coups de pinceau assez larges, ce qui indique que l'on se place dans une situation où l'on va expérimenter des dispositifs, et il faudra les faire évoluer, il faudra les affiner.

Deux éléments ont été soulignés. D'une part, Franck MONMASSON avait évoqué déjà en CT la nécessité de sensibiliser et de former à cette question de l'accueil du handicap. Peut-être que cela pourra répondre à cette constatation que quelquefois, ces missions, ces actions restent un peu formelles, parce qu'on n'est peut-être pas suffisamment formé pour les assumer correctement.

D'autre part, il y avait la question de l'empilement des missions. Cela fait une mission supplémentaire, alors comment motiver les gens pour une mission supplémentaire. Deux éléments de réponse.

Le premier élément, c'est que des enseignants — et étudiants aussi d'ailleurs — exercent déjà des fonctions d'accueil auprès d'étudiants ou de personnels en situation de handicap. Ce n'est pas parce que la catégorie n'était pas formellement créée et inscrite dans un schéma directeur qu'il n'y avait pas d'accueil ; il y avait bien sûr de l'accueil. Voilà pour le premier aspect de la réponse, la plus minimaliste peut-être.

Le deuxième aspect de la réponse, peut-être plus intéressant, c'est que tout travail mérite salaire, et qu'il faut sans doute reprendre, redéfinir, rafraîchir peut-être certains dispositifs pris en compte dans le RNA, et donc le descriptif des tâches et des missions prises en compte par le RNA. Il faut peut-être faire attention et reprendre cela, en relisant ce référentiel à l'aune des besoins d'accueil et d'encadrement de ces personnes en situation de handicap. C'est une mission qui a été assignée.

**M. MONMASSON.**– J'ai oublié quelqu'un, c'est Cédric FRETIGNÉ, qui était mon prédécesseur. Il a beaucoup travaillé notamment sur la lettre de mission des référents handicaps, qu'il n'avait pas finalisée, mais au cours des débats qui avaient été menés — il pourra le confirmer —, ce n'est pas forcément la reconnaissance financière qui était le plus demandé, c'était surtout la définition de mission claire. Cette lettre se trouve maintenant finalisée. Après, c'est comme tout, il faut lancer les choses.

La composante qui a le plus d'étudiants en situation de handicap, c'est LLSH : 47 l'année dernière. C'est à la fois beaucoup, et ce n'est finalement pas trop non plus. Il faut qu'ils soient bien traités de toute façon.

**M. FRETIGNE.**– J'ai effectivement été chargé de mission handicap de 2012 à 2016 dans cet établissement. Je voudrais revenir sur deux ou trois points. D'abord te remercier, et vous remercier pour ce joli travail. Il faut que les élus et les invités du CAC prennent bien la mesure du fait que la loi de 2013 stipulait que nous devions très rapidement mettre en place ce schéma directeur, qu'avec M. HITTINGER nous l'avions préfiguré mais pas finalisé, puisque nous n'étions plus aux affaires, et qu'entre-temps, il s'était passé ce qui s'est passé en 2015 en France, c'est-à-dire une série d'attentats. Vous allez me demander quel est le rapport.

Le rapport, c'est qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, normalement, les établissements d'enseignement supérieur devaient avoir les fameux 6 % de bénéficiaires d'obligation d'emploi, faute de quoi des pénalités devaient tomber. La première année, la pénalité devait être d'un tiers, et à partir de l'année suivante, la pénalité devait être complète. Les petits calculs que nous avons faits en 2015 faisaient que nous serions pénalisés en 2016 à hauteur de 200 000 €, et à partir de 2017 à hauteur de 600 000 €. Je m'adresse aux directrices et directeurs de composante : quand vous savez ce que cela représente une dotation globale de composante, vous imaginez ce que peut impacter le versement par l'établissement de 200 000 € la première année, puis 600 000 €.

Via Vigipirate et les renforcements nécessaires en termes de sécurité, le ministère avait exonéré les établissements d'enseignement supérieur de cette obligation. J'ai moins suivi l'affaire depuis, mais ma question c'est : où en est-on du point de vue du pourcentage de bénéficiaires d'obligation de l'emploi ? De mémoire, on en était à 1,5 % ou 1,6 % il y a trois ou quatre ans pour 6 %. A-t-on une idée de là où l'on en est ?

Je pose la question en séance, mais cela ne veut pas dire que j'attends une réponse maintenant, mais ce serait bien que l'on puisse avoir l'information.

**M. MONMASSON.** – Je crois que c'est 2,5 % — on est à 60 sur 2 500.

**M. FRETIGNE.** – J'ai perdu cela de vue, mais le ministère ne va pas nous exonérer éternellement de la contribution. Où en est-on ? Cela chiffrerait *a priori* en centaines de milliers d'euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** – C'est en *stand-by* pour les raisons que tu as évoquées qui restent d'actualité ; on nous demande de faire un travail également sur l'approche attentat, etc. Cela reste un chiffre théorique.

Mais ce n'est pas pour cela que nous n'allons pas vers cette tendance d'inclusion très large, au contraire. C'est pour cela qu'on affichait la couleur tout de suite politiquement, autour de pas mal de choses qui débordent du schéma.

**M. FRETIGNE.** – J'ai encore des questions pour information. Du côté étudiant, tu as évoqué la question du tutorat à l'entrée, mais est-ce que du point de vue du rectorat, on continue à avoir cette circulaire qui est produite ?

On avait initié cela en 2012 avec Madame la Rectrice à l'époque, et Béatrice GILLE avait continué. Il y avait une circulaire publiée au printemps par le rectorat, qui était adressée à la fois à l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire et des établissements d'enseignement supérieur pour fluidifier le passage du secondaire au supérieur, et c'est vrai que la production de cette circulaire accompagnée d'un document permettait à la cellule Handicap, ex antenne Handicap de l'UPEC, de

travailler en étroite collaboration avec le rectorat pour essayer d'accueillir au mieux les étudiant·e·s qui nous rejoignaient.

**M. MONMASSON.**– Jusqu'à il y a un an, cela existait. Depuis un an, je t'avoue que la personne qui était chargée de mission au handicap au niveau du rectorat a eu des problèmes de santé. Je n'ai pas pu mettre en place le rectorat étudiant notamment, parce que 15 jours avant la première réunion, je n'avais plus d'interlocuteur en face de moi, et la personne qui était censée la chapeauter a pris sa retraite. Je ne sais pas qui la remplace.

Depuis le mois de septembre, c'est donc un peu flou avec le rectorat. Ce serait moins flou s'il était présent à « Atouts pour tous », parce que c'est aussi là qu'on les rencontre.

**M. LEVREL.**– Pour l'obligation d'emploi, j'ai cru comprendre qu'elle s'appréciait sur l'ensemble de la masse salariale indépendamment des corps.

Est-ce que tu as une idée de la différenciation entre enseignants, enseignants-chercheurs, administratifs, techniciens ? Les métiers sont tellement différents que l'on peut s'attendre à ce qu'il y ait de grosses différences dans les taux d'emploi.

**M. MONMASSON.**– Non, je ne peux pas te dire. Je sais qu'il y en a moins en tant qu'enseignants.

**M. LEVREL.**– Comme cela représente 3/5<sup>e</sup> de l'effectif, cela pénalise beaucoup la moyenne.

**M. MONMASSON.**– C'est le recrutement de nos enseignants en situation de handicap. Des universités ont essayé de faire des concours fléchés ; j'en ai entendu parler à Limoges et à Grenoble. À Grenoble, cela avait donné un bon résultat, et cela n'avait pas fonctionné à Limoges. J'ai assisté au recrutement sur un concours fléché ; c'est vrai que cela se fait à partir de gens que l'on connaît. Le problème est toujours là, c'est en amont. Pour avoir des enseignants en situation de handicap, il faut aussi qu'il y ait des étudiants qui se forment pour devenir enseignants.

Il y a un vrai tuyau au niveau du bac ; très peu veulent continuer. Il faut aller les convaincre qu'ils peuvent le faire.

**M. LEVREL.**– C'est justement ma deuxième question ; tu disais qu'il y avait 490 étudiants déclarés en situation de handicap à l'UPEC.

Tu estimes qu'il devrait y en avoir combien s'il n'y avait pas la barrière du passage du lycée à l'université ? A-t-on une idée très approximative ? Est-ce que la moitié ne passe pas, ou un dixième ?

**M. MONMASSON.**– Les chiffres que j'ai vus, c'est une entreprise qui avait fait une enquête — c'était Sopra Steria. Le chiffre en pourcentage était de l'ordre d'1 ou 2 % d'élèves en situation de handicap qui abandonnent avant le bac.

Mais il faut savoir que l'on a un DAE. Avec le DAE, on peut très bien aller chercher des jeunes. On a un travail à faire là-dessus aussi.

Quand je dis que l'on a un DAE, on en a même trois en fait.

**M. LE PRÉSIDENT.**– C'est l'objet du schéma.

**M. MONMASSON.**– C'est là que l'on espère. Par exemple, on est dans Aspie-Friendly grâce aux DAE. Il y a par exemple beaucoup d'élèves Asperger qui ont arrêté avant le bac, mais qui ont des capacités. Avec le DAE, nous pouvons donc espérer les remettre... D'ailleurs on travaille avec quelqu'un qui est dans un Greta en Seine et Marne pour repérer les « viviers ».

**M. LE PRÉSIDENT.**– Autres questions ou remarques ?

**Mme PELZ.**– Sur le pourcentage de 6 % ; on a par exemple sur une université 200 gestionnaires de scolarité. Nous pouvons dire que 6 % devraient être en situation de handicap ; c'est planifiable. Mais pour les enseignants-chercheurs, si on a trois ou quatre sections dans une composante, 6 % de trois ou quatre, c'est un petit bout.

**M. LE PRÉSIDENT.**– La notion de handicap est large. Cela peut également concerner des gens qui ne se déclarent pas en handicap. Il y a aussi un travail là-dessus.

**Mme PELZ.**– Ce serait ensuite créer des gens que l'on peut catégoriser en tant que handicapés parmi les existants.

Pour le recrutement, c'est quasiment impossible, car nous n'avons pas assez d'enseignants–chercheurs d'un même groupe où 6 % fait au moins une personne.

**M. MONMASSON.**– Dans le schéma directeur, je n'ai pas mis 6 % pour objectif dans quatre ans ; j'ai mis 4 %. L'idée est de pouvoir progresser.

Le problème posé sur le recrutement d'enseignants est réel. Après, il faut arriver à convaincre. Le DRH est convaincu que l'on a un « réservoir ». Le mot est peut-être mal choisi, mais le réservoir, c'est sur des personnes qui sont en situation de handicap qui s'ignorent. Comme le dit le Président, la notion de situation de handicap est très vaste. Cela peut aller d'un simple problème d'audition ou d'un problème de mal de dos. Ce n'est pas forcément être en fauteuil ou ne pas voir ou ne rien entendre ; c'est très vaste. C'est là que l'importance de la sensibilisation est grande, c'est qu'il faut amener les gens à être convaincus qu'ils doivent se déclarer — non pas pour les 6 %, parce que ce serait un peu mesquin de dire qu'il faut qu'ils se déclarent pour les 6 %. Ce qui est important, c'est qu'ils se déclarent pour eux, pour qu'on puisse leur apporter des aménagements et qu'ils aient un meilleur confort au niveau de leur travail, c'est surtout cela.

**M. GINTZBURGER.**– J'ai souvent rencontré des collègues qui étaient handicapés et qui n'osaient pas faire la démarche de se déclarer comme étant handicapé, parce que ce qui comptait pour eux, c'était le regard que l'on portait sur eux.

La partie institutionnelle est importante, et le regard que l'on a sur les collègues handicapés est également important dans la sensibilisation. Je ne sais pas comment vous prenez cela en compte. Ce n'est pas une démarche anodine de dire : « Je suis handicapé. Quelque part, je suis plus faible que vous, alors que visiblement, au quotidien, cela ne se voit pas. »

**M. MONMASSON.**– Dans un service par exemple, quand on parle de maintien dans l'emploi, il est évident qu'il faut que les collègues soient informés. En respectant bien évidemment le secret médical, en respectant la personne, parce que c'est aussi cela le plus important. Il y a autant de cas différents qu'il y a de personnes en situation de handicap. Il y a autant d'histoires humaines derrière. Il faut respecter les gens.

En revanche, il faut informer l'environnement pour que justement, le regard ne soit pas un problème, et informer les gens pour qu'ils comprennent que ce ne sera pas un handicap pour eux.

Il y a vraiment tout un travail à faire, et c'est justement ce que les RH ont pour mission de faire, avec des formations.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose de ne pas refaire la discussion sur le handicap en général. On est sur le schéma du handicap.

Autres questions ?

**M. SIMONET.**– Il faut également faire de la pédagogie au niveau des établissements de l'enseignement secondaire. En primaire, typiquement, on m'a carrément dit que je ne passerais pas le brevet.

**M. LE PRÉSIDENT.**– On travaille avec le rectorat ; on est en accord.

**M. MONMASSON.**– Mais on ne va pas tout résoudre non plus. Les expériences individuelles sont intéressantes, mais on met là en place un schéma. Maintenant, il va falloir qu'il soit opérationnel.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose que l'on se concentre sur le schéma.

**Mme PELZ.**– Est-ce qu'il y a un volet financier qui va avec ? Pour le moment, ce sont les composantes qui paient.

**M. MONMASSON.**– La cellule Handicap a un budget, qui en général prend en compte tous les aménagements qu'elle peut amener.

**Mme PELZ.**– C'est bien sûr payé pour les grands handicapés visibles. Mais là où il faut par exemple une surveillance, une salle à part pour des gens qui ont des problèmes psychologiques ou des choses comme cela, c'est toujours la composante qui paie.

Je pense que c'est le budget handicap qui devrait payer.

**M. MONMASSON.**– Je ne sais pas combien coûtent les tiers temps à une composante. Peut-être que Jacques pourra répondre.

**M. MOSCOVICI.**– Je ne peux pas te dire. Cela coûte juste le temps de surveillance. À la faculté des sciences, nous avons des surveillants officiels qui sont rémunérés. C'est vrai que quand il y a un tiers temps en plus, le surveillant reste un tiers de temps en plus, donc il faut le payer. Mais ce n'est pas là-dessus que je compte faire des économies sincèrement.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je vous propose d'entrer dans le vote. Je rappelle qu'il a également été voté en CT.

*(Lecture des procurations).*

*(Il est procédé à un vote à main levée.)*

<b>Le Cac adopte à l'unanimité le schéma directeur du handicap.</b>
---------------------------------------------------------------------

## **2. FORMATION ET RECHERCHE**

### **2.1. Approbation du projet d'alliance d'universités européennes.**

**M. THEVENET.**– Bonjour à toutes et à tous. Comme vous le savez peut-être, puisque le projet a été longuement discuté dans différents endroits et à différentes occasions : au séminaire du 12 octobre, et dans différents conseils et commissions, l'UPEC s'est lancé dans ce magnifique projet d'universités européennes.

C'est un projet initié par le président Macron il y a maintenant un an et demi, et qui a suscité l'enthousiasme de la Commission européenne, qui a vu en ce projet l'idée d'aller au-delà du simple programme Erasmus.

Ce qui gêne la Commission européenne, c'est qu'il y a beaucoup d'argent sur Erasmus. C'est vrai que cela marche bien, mais ils se rendent compte que rapidement après un séjour Erasmus, le bénéfice que le séjour a pu apporter aux étudiants en termes d'identité européenne diminue relativement rapidement, et dans la situation où l'on voit monter des populismes qui ont un sentiment très anti-européen, on s'aperçoit que les étudiants qui ont bénéficié du programme Erasmus ne sont finalement pas les premiers à défendre la notion d'Europe.

La Commission européenne a donc rebondi sur le projet du président Macron pour aller plus loin, vers la création de réelles universités européennes à l'horizon 2025.

Pour cela est lancé le 28 février un premier appel à projets pilote. C'est un appel à projets sans cadrage, pour laisser les différents acteurs proposer des modèles de schéma d'universités européennes.

Il y aura un deuxième appel à projets pilote en octobre 2019, et un appel à projets définitif devrait finalement être lancé en 2021, pour labelliser et financer ces futures universités européennes.

L'objectif est d'aller au-delà de ce qui s'est fait jusqu'à présent avec Erasmus ou des simples doubles diplômes, voire diplômes conjoints ; c'est réellement d'arriver à la création de diplômes européens. Nous espérons que ce projet permettra de faire un peu bouger les lignes sur le plan législatif, parce qu'actuellement, la législation nationale seule permet de valider un diplôme, et l'on se rend compte que cela a des limites fortes. La Commission européenne ira plus loin, et devra, si on veut que ce projet arrive à son terme, labelliser de véritables diplômes européens.

L'UPEC s'est lancé dans l'aventure. Cela n'a pas été très facile dans un premier temps, puisque c'est un projet très vaste. Il y a de nombreuses alliances en création. On

estime à une centaine les alliances qui vont être présentées, que ce soit en février prochain ou en octobre prochain. Le ministère a recensé en France, d'une manière plus ou moins sûre, à peu près une trentaine d'alliances dans lesquelles une université française est impliquée. Il y a donc quand même beaucoup d'universités qui se sont lancées dans l'aventure.

Nous avons essayé de constituer un réseau d'universités qui nous ressemble : qui ont une cinquantaine d'années d'existence, d'à peu près la même taille, et qui partagent la même idée, les mêmes projets, les mêmes thématiques. Nous sommes arrivés à un regroupement de sept universités, l'université Paris–Est Créteil étant l'université qui portera et qui déposera le projet. Si vous en êtes d'accord, on a proposé à six autres universités :

- l'université espagnole de Cordoue ;
- l'université portugaise d'Evora ;
- l'université d'Italie Udine ;
- Sibiu de Roumanie ;
- dans le pourtour méditerranéen, nous avons rajouté un pays non–latin, la Grèce, avec l'université de Patras, qui est la troisième université de Grèce ;
- et nous avons rajouté l'université serbe, faisant son entrée dans le programme Erasmus. Jusqu'à janvier 2019, la Serbie n'avait pas la possibilité de participer à ce type de projet. Maintenant, elle souhaite s'intégrer pleinement dans ce projet, avec cette opportunité de participer au projet Erasmus.

Voilà les universités qui ont répondu présentes.

➤ Vision commune des membres de l'alliance

Ce choix a d'abord été fait sur la base des collaborations existantes, et sur la base d'un projet commun. Finalement, les thématiques qui semblent intéresser l'ensemble de ces universités répondent à la bannière de l'UPEC que nous avons discutée de **Transformation sociale et environnementale**, et dans les trois thématiques qui

semblent être les thématiques principales, il y a le **numérique** et les transformations dans le domaine du numérique, **l'environnement et le développement durable**, et tout ce qui est **santé et bien-être des populations**.

Je disais des universités que nous avons une histoire commune, une conviction partagée d'une nécessité d'eupéanisation, et également, et c'est un des points forts de notre alliance, c'est la coopération vers une ouverture vers le monde méditerranéen, donc les pays de l'autre côté de la Méditerranée, d'abord les pays du Maghreb, et au-delà les pays d'Afrique subsaharienne. Également les pays d'Amérique latine, avec lesquels nous avons de très nombreuses collaborations, et nos partenaires en ont aussi beaucoup. C'est un peu l'originalité.

La Commission européenne insistait sur la nécessité de couvrir l'ensemble des pays européens. Comme vous pouvez le voir, nous ne sommes pas allés beaucoup vers le nord, mais de nombreuses universités partenaires étaient déjà engagées dans des alliances. Et en même temps, la Commission européenne insistait sur la nécessité d'avoir des partenariats cohérents, et pas simplement des points que l'on mettait sur une carte. On a donc essayé d'ouvrir le plus largement possible en allant vers des pays slaves : la Serbie, ou des pays non-latins comme la Grèce, mais gardant un axe méditerranéen d'est en ouest, du Portugal jusqu'à la Roumanie.

➤ Actions à mettre en œuvre pour devenir une université européenne

Nous avons eu des réunions dans lesquelles de nombreux sujets ont été abordés, et sur les principales actions que nous souhaiterions agir, il y a évidemment déjà le premier problème qui est imposé par le projet, qui est la **gouvernance**. On s'est mis d'accord sur trois conseils :

- le conseil exécutif, qui rassemblera les présidents, les recteurs et les vice-présidents des universités membres de l'alliance, avec la nomination d'un

secrétaire général, qui sera une personne qui représentera l'université d'une manière permanente ;

- un conseil consultatif, qui sera constitué des élus des conseils de chacune des universités partenaires. On a pensé à quatre élus par université : deux enseignants, un BIATSS et un étudiant, pour que tous les membres des universités soient présents.
- une sorte de conseil de perfectionnement, un conseil un peu indépendant, qui fera des propositions sur la qualité du travail pour pouvoir aller plus loin dans notre projet.

Ensuite, nous avons abordé la question centrale des diplômes, puisque c'est avant tout l'objet du projet, c'est aller vers des **diplômes européens**, aller au-delà des doubles diplômes, aller au-delà des diplômes conjoints, aller vers de vrais diplômes européens. On a évoqué la création de diplômes. Pour l'instant, nous n'en sommes que sur la méthodologie. De toute façon, il ne nous est pas demandé de venir avec des diplômes pré-crés. On a évoqué plusieurs possibilités dans les thématiques. Il s'agit de créer un vrai diplôme original, nouveau, au sein de l'alliance.

Nous avons également un objectif de **mobilité** à atteindre à terme de 50 % des étudiants — 50 %, ce n'est pas qu'une mobilité physique, cela peut être aussi des cours mis en commun sur des plateformes numériques.

Pour arriver à cette mobilité, nous devons mettre en commun un certain nombre de diplômes. Nous avons déjà réuni les moyens, les représentants et les accessoires de chacune des composantes de l'UPEC. Il est apparu que dans un premier temps — après, c'est amené à se développer, mais il faudra que l'on montre aux examinateurs et aux experts notre volonté d'agir, et donc de commencer par quelque chose —, ce qui est le plus facile à **internationaliser**, ce sont les formations dans le domaine de l'économie gestion. Il existe à l'UPEC de nombreuses licences et masters en anglais ; donc c'est beaucoup plus facile.

Ces matières-là sont les matières qui sont ressorties aussi bien avec nos collègues de FSEG que d'AEI. Également dans le domaine de la science : les disciplines qui semblent les plus faciles à mutualiser, c'est chimie biologie, avec une coloration environnement, et également tout ce qui est dans le numérique, l'informatique, où il est facilement possible de monter des enseignements avec une langue commune, l'anglais, ou plusieurs langues, ce sera à définir.

Le modèle sur lequel nous sommes tombés d'accord, pour des licences, c'est une première année dans l'établissement d'origine, un premier semestre ou une deuxième année toujours dans l'établissement d'origine, mais avec des formations qui commencent à être assurées par les collègues des autres établissements partenaires, et en troisième année ou en deuxième semestre de deuxième année, une mobilité obligatoire, et nous souhaitons que cette mobilité soit de deux semestres avec deux établissements, pas une année complète dans un établissement partenaire, pour vraiment mixer.

On n'arrivera pas à trouver des diplômes où on a les sept universités qui mettent en commun leurs diplômes, mais *a minima* sept universités de l'alliance devront se mettre d'accord sur un diplôme mutualisable. On demande à chaque membre de l'alliance d'au moins s'inscrire sur un diplôme dans un premier temps, avoir un diplôme à proposer pour pouvoir commencer à mettre en place quelque chose tout de suite, et ensuite, il faudra évidemment, en suivant la méthodologie que l'on va décrire dans le document que l'on va déposer, implémenter les différentes formations, plus, comme je vous l'ai dit, créer de véritables nouveaux diplômes.

Les actions qui devront être menées concernent tout ce qui est **l'innovation pédagogique**, en particulier les nouvelles technologies, mais pas seulement. Il y aura tout un volet de réflexion sur les innovations pédagogiques.

Également la **recherche** ; elle n'a pas été annoncée comme étant prioritaire dans les projets qui seront déposés dans les deux premiers tours. Il a même été proposé par

le gouvernement français d'abonder, de compléter le financement de l'Europe sur le volet recherche, parce qu'*a priori*, rien n'était prévu sur l'aspect recherche. Mais je suis absolument convaincu que ce volet doit figurer dans notre projet, avec à terme, également, des laboratoires internationaux, mais cela peut aller à court terme sur des séminaires communs, des thèses en co-tutelle. Plusieurs choses peuvent à mon avis facilement se mettre en place rapidement.

Un élément peut-être distinctif des autres alliances, c'est **l'ouverture vers les pays hors Europe**, et principalement sud de la Méditerranée et Amérique latine. De toute manière, l'Europe a toujours fonctionné ainsi. Ils initient des programmes à l'intérieur de l'Europe, et ensuite ils ouvrent. On le voit pour les accords bilatéraux ; on avait nos accords bilatéraux entre pays du programme, qui fonctionnent très bien, et ils ont ouvert avec ces fameux programmes mobilité internationale de crédits, qui sont en fait la copie exacte de ce qui se fait à l'intérieur de l'Europe, avec des partenaires en dehors de l'Europe. Une alliance tournée vers des pays hors Europe est donc quelque chose qui intéressera sans doute les experts, et je l'espère permettra à l'UPEC d'être bien évalué.

Petit détail qui a son importance, il était initialement prévu le choix de six alliances parmi peut-être les 100 qui seront déposées, et il y a quelques semaines ou quelques jours, il a été annoncé qu'il y aurait 12 alliances. Le nombre d'alliances choisi dans un premier round serait donc de 12. Cela multiplie par deux nos chances. J'espère que l'on retiendra l'attention.

Si vous avez des questions sur nos actions.

**Mme PELZ.** – Créteil n'est pas du tout une ville sur la Méditerranée.

**M. THEVENET.** – Non, je suis d'accord avec vous, mais si on regarde par exemple les nationalités de 3 000 étudiants internationaux, les trois premières nationalités sont l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Parmi les étudiants internationaux, nous avons des Italiens, des Roumains ; nous avons des partenariats extrêmement anciens avec la

Roumanie. Le Sénégal vient également parmi les premières nationalités. On a donc une implication forte.

**Mme PELZ.**– Il y en a quatre qui ne sont pas en Europe, donc qui ne sont pas dans ce réseau ; ce sont juste des collaborations.

Comment avez-vous choisi ces universités ? A-t-on déjà au minimum une collaboration bilatérale avec celles-ci ?

**M. THEVENET.**– Bien sûr. On a regardé tous nos partenaires, on a éliminé malheureusement tous les partenaires déjà engagés dans des alliances ; dès le mois de septembre, beaucoup d'informations sont sorties. On a contacté un certain nombre de partenaires qui nous ont plus ou moins répondu ; on a découvert qu'ils avaient finalement d'autres partenariats. On a vraiment conservé des universités qu'on avait ; on n'est pas allé chercher des universités non-partenaires.

Non seulement il y a un partenariat, mais il y a des partenariats dans plusieurs composantes et dans plusieurs disciplines. Il y a au moins fac des sciences et fac des sciences éco, mais toutes les composantes ont également plus ou moins des liens. En Médecine par exemple, la responsable de l'université d'Udine est déjà venue plusieurs fois à l'UPEC. Ce sont des universités avec qui on a des partenariats anciens.

**Mme PELZ.**– J'imagine que le choix qui sera fait dans les 6 ou 12 ne peut se baser que sur l'existant.

**M. THEVENET.**– Tout à fait. Ils ont dit qu'ils interrogeraient tous les partenaires pour leur demander de justifier de leur appartenance à l'alliance. Et ils ont bien insisté sur le fait qu'ils ne veulent pas que l'on choisisse des gens comme ça, sur une carte. Ce sont tous des partenaires avec qui on a minimum deux, parfois trois ou quatre thématiques sur lesquelles il y a des collaborations.

Novi Sad, par exemple, est un partenaire avec qui nous collaborons depuis longtemps. Les collègues de la faculté des sciences ont passé une semaine à Novi Sad cette année. Il y a à chaque fois des collaborations fortes.

Pour la Grèce, nous sommes quasiment certains qu'il n'y a que trois universités grecques qui participeront à des alliances. Athènes est déjà engagée avec l'université de Marseille ; Thessalonique a je crois une grosse alliance avec Sciences-Po ; et Patras. Ce sont les trois seules universités grecques engagées dans les alliances. Et pour certaines universités, dont Patras, les négociations ont été rudes. Il a fallu insister longuement, il y a eu des discussions en interne dans les partenaires pour savoir à quelle alliance l'université allait appartenir. On a donc eu parfois des temps de réponse longs. Il a fallu convaincre pour les avoir dans notre alliance.

**Un intervenant.** – Et pourtant, on parlait grec.

*(Rires)*

**M. THEVENET.** – Et pourtant, on a Anastasia d'origine grecque, qui s'excuse de ne pas pouvoir être là ; elle a mis toute son énergie pour essayer d'avoir des partenaires grecs, et cela n'a pas été facile.

**M. POLONOWSKI.** – Dans l'idée de faire une présentation dans les composantes de ce dispositif, serait-il possible de compléter le diaporama avec les éléments que tu as donnés à l'oral sur les modalités de constitution de la gouvernance et les modalités de mise en œuvre des formations ?

**M. THEVENET.** – Oui. C'est vraiment en cours ; le dossier doit être déposé le 28. Nous sommes encore en négociation, c'est pour cela que nous ne les avons pas affichés, parce que ce n'est pas encore définitif, mais nous communiquerons. Peut-être pas le document final transmis, quoique, mais nous pourrions vous donner des éléments très précis sur ce que l'on va organiser.

C'est vraiment parce que c'est en cours. Je ne l'ai pas annoncé, mais le 19 février, tous les recteurs se rassemblent à Créteil, avec une annonce officielle de l'alliance, et encore également plusieurs journées de travail pour finaliser. Il y a en particulier un élément que je ne vous ai pas communiqué, parce que nous ne l'avons pas encore, c'est le nom de l'alliance. C'est en cours de vote et de discussion.

Le nom qui a le plus de votes, c'est « UNES » : Universités pour une nouvelle société européenne.

**M. LEVREL.** – Je n'ai pas bien compris de quel objet on parle. Est-ce qu'il s'agit de créer une nouvelle personne morale à l'échelle de l'Europe ? Parce que j'ai vu « devenir une université européenne », « gouvernance efficace », etc. Je me demande un peu de quoi on parle exactement.

**M. THEVENET.** – La réponse, c'est : on ne sait pas. C'est pour cela que la Commission attend de voir les propositions. Pour l'instant, il n'existe pas de structure européenne qui pourrait abriter ce type de structure.

Nous nous sommes renseignés sur la nécessité d'avoir une personnalité morale à l'alliance. On nous a dit que ce n'était pas forcément nécessaire dans un premier temps. On a donc pensé à faire un consortium type loi 1901, puisque c'est Créteil qui est à la tête de cela. On nous a dit : « Oui, pourquoi pas. » Les collègues des différentes universités ne sont pas opposés à ce type d'association, qui est assez souple et qui donne une personnalité morale, mais *a priori*, ce n'est pas une urgence. C'est un projet de coopération, et nous verrons ensuite le statut juridique final qu'on lui donnera. On a abordé cette question avec Alain BERETZ en particulier, qui est le monsieur universités européennes auprès du premier ministre. Il a clairement dit que sur Strasbourg et l'alliance qu'ils ont créée dans la région Nord-Est, ils ont donné une personnalité morale très tardivement, et cela n'a dans un premier temps pas gêné pour faire des choses.

Je suis d'accord, il y a beaucoup de flou pour l'instant parce que la Commission attend de voir les propositions.

**M. LE PRÉSIDENT.** – Autres questions ?

**M. TUTIN.** – Il y a eu des contacts avec l'Allemagne ?

**M. THEVENET.** – Oui, mais malheureusement, nos partenaires les plus proches étaient tous déjà engagés dans des alliances.

Mais petite précision, cette alliance n'empêche pas l'UFA de continuer à fonctionner. L'UFA s'est même prononcée en écrivant un article disant que d'après les statuts, l'UFA ne pouvait pas candidater en tant qu'université étant un exemple d'alliance, parce qu'elle ne répondait pas aux critères, mais le modèle de l'UFA sera certainement maintenu. Ils se sont positionnés comme étant intéressés par le projet, même s'ils ne pouvaient pas participer tout de suite ; et nous participons activement à l'UFA. Ce n'est pas exclusif. Pour l'instant, l'UFA est quelque chose qui tourne bien. On va rester, et on répond à chaque fois favorablement aux différentes actions qui sont proposées. Mais pour l'instant, parmi nos partenaires allemands forts — on a essayé les partenaires allemands, les partenaires scandinaves, et on s'est tourné vers les partenaires les plus proches.

Un exemple en Roumanie : l'UPEC y est historiquement depuis longtemps. Il y est à IH\* et à Cluj-Napoca. Ces deux universités étaient déjà engagées dans des alliances européennes ; on s'est tourné vers Sibiu, qui était également une université avec laquelle on collaborait, mais peut-être moins que les deux autres. Mais nous n'avions pas d'autres choix.

Je suis absolument convaincu que les partenaires que l'on vous propose, ce sont les meilleurs partenaires que l'on a pu trouver, parce que je peux vous dire que quand il y a une centaine d'alliances qui sont en train de se monter, ce n'est pas toujours facile. Des gens nous répondent tardivement ; tout le monde est un peu en attente.

C'est un premier projet, mais après l'appel à projets, il y aura certainement des reconfigurations. Ce n'est pas quelque chose de bloqué, de figé. Il y aura peut-être des reconfigurations qui s'opéreront.

**M. LE PRÉSIDENT.** – En même temps, ce projet a une vraie cohérence.

**M. THEVENET.** – À chaque fois qu'il a été montré, il a été présenté à Alain BERETZ en particulier, on n'a pas eu de remarque négative. On a eu des conseils, mais le projet a paru très cohérent.

**Mme PELZ.**– C'est l'UPEC qui est porteur, donc c'était déjà des partenaires de l'UPEC, mais est-ce que les autres universités ont des contacts ? Il faudrait que cela aille dans tous les sens.

**M. THEVENET.**– Oui, nous avons proposé aux premiers partenaires ; on a créé un petit noyau, et on a évidemment proposé aux partenaires, on ne leur a pas rien imposé. On leur a dit : « Si vous avez vous-mêmes des partenaires avec lesquels vous travaillez, cela peut être l'occasion d'ouvrir un réseau. » Évora d'ailleurs, ce n'est pas une proposition directe de l'UPEC, c'est un des partenaires qui a proposé Évora. Mais malheureusement, eux aussi dans les partenaires qu'ils ont proposés, beaucoup étaient déjà engagés dans des alliances. Mais Évora par exemple, est un partenaire avec lequel on collabore ; on a un accord avec le CEBAL par exemple, qui est un laboratoire d'agronomie rattaché à l'université d'Évora. Donc on a des collaborations, mais ce n'est pas le partenaire premier vers lequel on s'est tourné, et il a été proposé par quelqu'un d'autre.

Chez tous les partenaires, il y a aussi une validation interne. Quand on a contacté un partenaire, on a dit qu'on voulait travailler avec telle et telle personne, et tout le monde s'est mis d'accord.

Ce n'est pas venu que de l'UPEC, ce qui est une contrainte supplémentaire.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Le travail qui a été fait a été un très beau boulot. Derrière, il y a énormément de choses. Un gros travail de fond a été fait par l'équipe DRI.

Si vous n'avez pas d'autre question, il faut voter ce projet d'alliance.

*(Lecture des procurations.)*

*(Il est procédé à un vote à main levée.)*

<b>Le Cac adopte à l'unanimité le projet d'alliance d'universités européennes.</b>
------------------------------------------------------------------------------------

## QUESTIONS DIVERSES

**M. LE PRÉSIDENT.**– Je voudrais vous parler de la motion que nous proposerons en Conseil d'Administration sur les étudiants hors Europe. Quelques points d'information, puisque plusieurs universités et nous-mêmes avons pris position pour cette mesure, mais on va aller plus loin dans l'expression de ce que cela veut dire, en particulier sur l'exonération.

Nous nous prononçons pour l'exonération des étudiants hors Europe.

J'ai été audité par le groupe concertation. Cette concertation a été au départ une espèce de coton par les annonces de Frédéric VIDAL disant que l'on allait se concerter, mais que de toute manière on ne bougerait pas sur ce qui avait été dit par le premier ministre. En fait, cela ne paraît plus négociable.

Je me suis exprimé sur tout ce que vous connaissez, le côté totalement négatif de cette mesure, qui se concrétise aujourd'hui par moins d'étudiants. On veut plus d'étudiants, mais au final, nous en avons moins ; c'est aujourd'hui factuel. À P8, cela a été quasiment divisé par huit, etc.

On a un impact de cette mesure qui a été annoncée sur Campus France, et qui est un impact négatif. Tout le monde est conscient que l'on est sur des populations de zone classique dites de solidarité de la France. Quand on parle de francophonie et de plurilinguisme, c'est sûr que l'on est sur des populations majoritairement francophones, même si l'élément plurilinguisme est intéressant, parce que certaines de ces populations très subsahariennes sont bilingues.

On était donc sur une naturalité pour dire à des étudiants que la France pouvait encore peser. Enfin, vous connaissez tous les arguments. Ils sont tous conscients qu'il faut sortir de là, et vont faire des propositions pour ne pas modifier les frais d'inscription. Ce sera un des points de cette concertation, ne pas bouger les frais d'inscription.

En tout cas, manifestement, cela sortait un peu du chapeau. Toujours est-il que nous présenterons une motion en CA, qui est une motion pour laquelle nous avons repris

des éléments que nous avons de l'approche universitaire et humaniste qui va de soi de ces populations ciblées, qui sont des populations majoritairement d'Afrique, et le fait que nous prendrons les mesures exonérées des étudiants, doctorats compris. Vous savez que les doctorants étaient également soumis à cela. Ils avaient une bourse doctorale, mais dans cette bourse doctorale, il faut inclure les frais différenciés, ce qui nous paraît tout bêtement invraisemblable. C'est-à-dire que finalement, on paie les frais différenciés en proposant aux étudiants de venir avec une bourse ; c'était absurde.

Voilà pour vous informer que nous allons, je l'espère, voter cette motion. Nous allons en discuter, et la faire voter en CA vendredi prochain.

L'exonération, que ce soit clair.

**Mme PELZ.**– Dans la Conférence des présidents d'université, quel pourcentage a une position proche ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Aujourd'hui, 17 universités ont pris position — la moitié. Je dirais que peut-être 60 % des présidents de l'université sont sur cette mesure. Certains acceptent cela. La position n'est pas consensuelle à la CPU.

**M. TUTIN.**– Ce serait l'exonération du surcoût ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– Oui.

**M. TUTIN.**– Est-ce légalement possible ?

**M. LE PRÉSIDENT.**– C'est légalement possible, parce qu'on peut exonérer jusqu'à 10 % de nos inscrits sans que ce soit un problème. Nous avons à peu près 3 000 inscrits en Europe cette année ; 1 500 masters, 1 500 licences. Mais l'année prochaine est une autre histoire. Ceux qui rentrent là sont exonérés. Il faut voir comment le côté cumulatif impacte.

**Mme PELZ.**– On avait 3 000 nouveaux cette année.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Non, en tout.

**M. THEVENET.**– Le problème, c'est que les procédures ne sont toujours pas claires. Quand on interroge nos collègues des postes, ils ne savent toujours pas comment ils vont mettre en place cette mesure, et cela a également des conséquences pour nous. Si l'étudiant est par exemple aujourd'hui boursier du gouvernement français, *de facto*, il est exonéré. Même à l'UPEC, et quel que soit le vote de motion, l'étudiant est accepté, et on n'a pas à lui imputer des frais d'inscription. Il y a un certain nombre de bourses qui existent ; le ministère a annoncé une augmentation de 8 000 bourses supplémentaires, et personne ne sait ce que seront ces bourses. Et c'est important, parce que si c'est une bourse qui permet de payer les inscriptions, telle que les BCS (bourses de couverture sociale), si l'étudiant a cette bourse-là, l'argent revient à l'UPEC, puisque l'argent serait donné par le ministère pour payer l'inscription. On ne sait donc pas actuellement, et personne n'est capable de dire quelles bourses, quelles aides vont être votées, et quelles seront les modalités.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Au-delà du flou, je pense que nous ne devons pas être flous.

**M. THEVENET.**– Il ne faut pas être flous, mais c'est potentiellement des étudiants qui vont venir et qui auront l'argent pour payer.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Tant mieux s'il y a plus de bourses.

**M. THEVENET.**– C'est le flou le plus total.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Cette mesure de plus de bourses, on l'accepte.

**M. THEVENET.**– En tout cas, cela a été vécu — je peux en témoigner parce que je rentre du Gabon ce matin — comme un psychodrame sur place ; je n'exagère pas. Au-delà des enjeux financiers, cela a été vécu — pour avoir eu X témoignages de gens qui sont presque venus me dire : « Comment vous avez pu faire ça ? » — comme une trahison. Les relations entre la France et le Gabon sont très sensibles. Le moindre événement qui se passe est vu comme une volonté de la France de prendre ses distances, et là, cela a été extrêmement mal vécu. C'est du domaine du sentimental quasiment ; cela a profondément touché les gens.

**Mme PELZ.**– Cela peut avoir comme conséquence qu'une université n'applique pas cette majoration, et qu'il y ait plus de candidatures.

**M. THEVENET.**– Cela va être un autre problème.

**M. LE PRÉSIDENT.**– Tant mieux.

Voilà, c'était pour vous donner notre position, que l'on avait déjà exprimée, mais qui va là se concrétiser par une motion.

S'il n'y a pas d'autres questions, merci à vous et bonne fin d'après-midi.

*La séance est levée à 16 heures 36.*